



INSTITUT
FRANÇAIS
DE L'ÉDUCATION

Évaluer un Projet Éducatif Territorial

Démarche
participative,
méthodologie et outils,
questions évaluatives

Observatoire PoLoc
IFÉ/ENS de Lyon



**OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES
LOCALES D'ÉDUCATION
ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**





Table des matières

1. Préambule	4
2. Une démarche d'évaluation participative et formative sur la durée.....	5
3. Une démarche d'évaluation en quatre phases	7
4. Compléter le diagnostic et définir les indicateurs de progrès.....	11
5. Accompagner le changement en s'appuyant sur un travail partagé d'observation et d'analyse et sur une démarche de formation.....	15
6. Evaluation, recherche-action, mutualisation de l'état de la recherche	16
7. De l'autoévaluation à l'intervention extérieure	18
8. Complémentarité, Continuité, Cohérence, Coopérations au service de la Coéducation	19
9. Les problématiques éducatives récurrentes dans les PEDT.....	22
10. Annexe 1 : Exemples d'indicateurs	25
10.1 Indicateurs de caractérisation du contexte et de l'offre périscolaire.....	25
10.2 Référentiels d'indicateurs issus de l'Ariège	29
11. Annexe 2 : Outils pour la Phase 2.....	49
11.1 Le Journal de référence	49
11.2 Le Journal de suivi.....	50
12. Annexe 3 : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (extraits)	52
13. Annexe 4 : Bibliographie	56
14. Coordonnées de l'observatoire PoLoc - IFE / ENS de Lyon	63

1. Préambule

Depuis sa création l'Observatoire PoLoc poursuit trois missions (diffusion/formation, études/expertise et recherche/recherche-action) autour des enjeux de la réussite éducative et de la dimension territoriale des politiques éducatives locales.

4

L'Observatoire PoLoc a donc conduit, depuis sa création en 2013, des travaux d'étude, de recherche et d'évaluation sur des PEDT dans les départements de l'Ariège, des Landes, de Seine Saint-Denis, du Nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon, de Haute-Savoie et avec les villes de Villeurbanne, de Clermont-Ferrand et plus récemment de Rennes (en cours). Nous remercions tous les responsables et les acteurs éducatifs de ces territoires de leurs accueils, de nos échanges et de leurs contributions.

Nous remercions les villes de Paris et de Strasbourg pour avoir partagé leurs expériences propres d'évaluation de leur PEDT et l'équipe de Territoires éducatifs09 pour la communication de leurs référentiels.

L'Observatoire a aussi pris appui sur les différents rapports nationaux produits (IGEN, CNSRRS, DJEPVA, etc...).

Nous remercions de leur concours et de leur apport tous les acteurs et partenaires éducatifs rencontrés.

Ce travail de synthèse se veut une contribution à la réflexion sur l'évaluation des PEDT et a vocation à s'enrichir des contributions de nos partenaires institutionnels, des collectivités partenaires et des associations d'éducation populaire.

L'Observatoire serait très heureux de pouvoir bénéficier des retours critiques sur cette synthèse.

Ce rapport a été élaboré par l'équipe de l'Observatoire PoLoc sous la coordination d'Yves Fournel avec Edwige Coureau-Falquerho, Anouk Flamant et Anne Francou.

2. Une démarche d'évaluation participative et formative sur la durée

Chaque territoire a ses spécificités et ses réalités humaines, géographiques, sociales, patrimoniales, ainsi qu'en termes de ressources éducatives locales. Il n'y a donc pas de modèle d'évaluation à copier d'un territoire à l'autre mais une démarche à maîtriser et à adapter à ces réalités.

5

En même temps, la Loi d'orientation et de refondation de l'école de juillet 2013 a fixé des objectifs nationaux qui concernent tous les territoires. Et on retrouve souvent sur ceux-ci les mêmes problématiques éducatives. De ce point de vue l'outil qu'est le Socle commun des connaissances, des compétences et de culture de 2015 (cf. annexe 12) est une base de référence potentielle commune pour tous les acteurs éducatifs et devrait mieux être utilisé et diffusé.

C'est donc bien l'articulation entre le local et le national, entre les différentes échelles des politiques éducatives, qui est au cœur de l'évaluation des PEDT. Au niveau local, plus qu'un outil, cette évaluation est à concevoir comme une démarche participative et « endoformative » à partager avec les acteurs.

Il s'agit de :

- Créer les conditions d'une amélioration du projet éducatif pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants ;
- Mettre au premier plan les objectifs et contenus éducatifs et donc les apprentissages et l'épanouissement des enfants après plusieurs années marquées par les questions de fonctionnement et d'organisation, de sécurisation opérationnelle et réglementaires ;
- Accompagner les acteurs en les mettant en situation de produire les changements et de renforcer la coopération éducative entre eux, et ce pour mieux contribuer à la réussite éducative et à plus d'égalité.

Il ne s'agit pas à l'inverse de :

- Réaliser un simple bilan figé et daté qui ne dirait rien des causes des difficultés, des succès ou encore des évolutions réalisées et à venir ;
- Juger des individus et encore moins de chercher à les sanctionner ;
- Promouvoir une seule et unique solution sur tous les territoires.

La littérature scientifique mobilisée par l'Observatoire (cf. bibliographie) sur l'évaluation des projets éducatifs et des politiques publiques locales, et les différentes expériences que nous avons menées, ont largement mis en évidence qu'avant de commencer une évaluation il était indispensable que les acteurs et partenaires se posent quatre questions préalables :

- Que veut dire évaluer à l'échelle locale ?
- Pourquoi évalue-t-on ? Quels sont les possibles et le souhaitable en la matière ?
- Quels sont les objectifs de cette démarche et parmi eux les plus prioritaires ?

- Sur quoi porte l'évaluation exactement? Quel est son périmètre ?

L'expérience a aussi permis de vérifier que l'objet PEDT n'est pas toujours appréhendé dans toute sa complexité. À ce titre, il paraît indispensable de mieux partager ses potentialités, tout en refusant tout modèle unique et stéréotypé.

PEDT : rappel des textes officiels

Le projet éducatif territorial (PEDT) est mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation et dans une « Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire / circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 / MENESR - DGESCO B3-3 ».

Il vise à :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ;
- Faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant ;
- Favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT est donc un PROJET EDUCATIF GLOBAL ET PARTENARIAL. Le PEDT qui prend la forme d'une convention entre la collectivité compétente, l'Etat et le plus souvent la CAF, est plus un processus en évolution permanente qu'un document figé.

Le choix des activités, qui relève de la collectivité avec l'appui de ses partenaires, vise à :

- Favoriser l'égal accès de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap ;
- Contribuer au développement personnel, de leur sensibilité et de leurs aptitudes intellectuelles et physiques, à leur épanouissement et à leur implication dans la vie en collectivité ;
- Répondre au besoin social de transition entre le temps scolaire et la vie familiale ;
- Préserver en maternelle les temps de calme et de repos.

Le PEDT peut prendre en compte les dispositifs de contractualisation existant dans le domaine culturel : CLEA, PTEA, contrat territoire lecture – CTL et les parcours de découverte multi-activités (APS). Le PEDT peut s'appuyer sur les différents dispositifs éducatifs existant : CEL – PEL, CLAS, PEL. **Les parties peuvent convenir par avenant que le PEL tient lieu de PEDT.** Si un contrat enfance jeunesse (CEJ) a été conclu avec la Caf, le PEDT doit, dans la mesure du possible, être élaboré en cohérence avec celui-ci. En politique de la ville, le PEDT constitue un axe structurant du volet éducatif des contrats de ville.

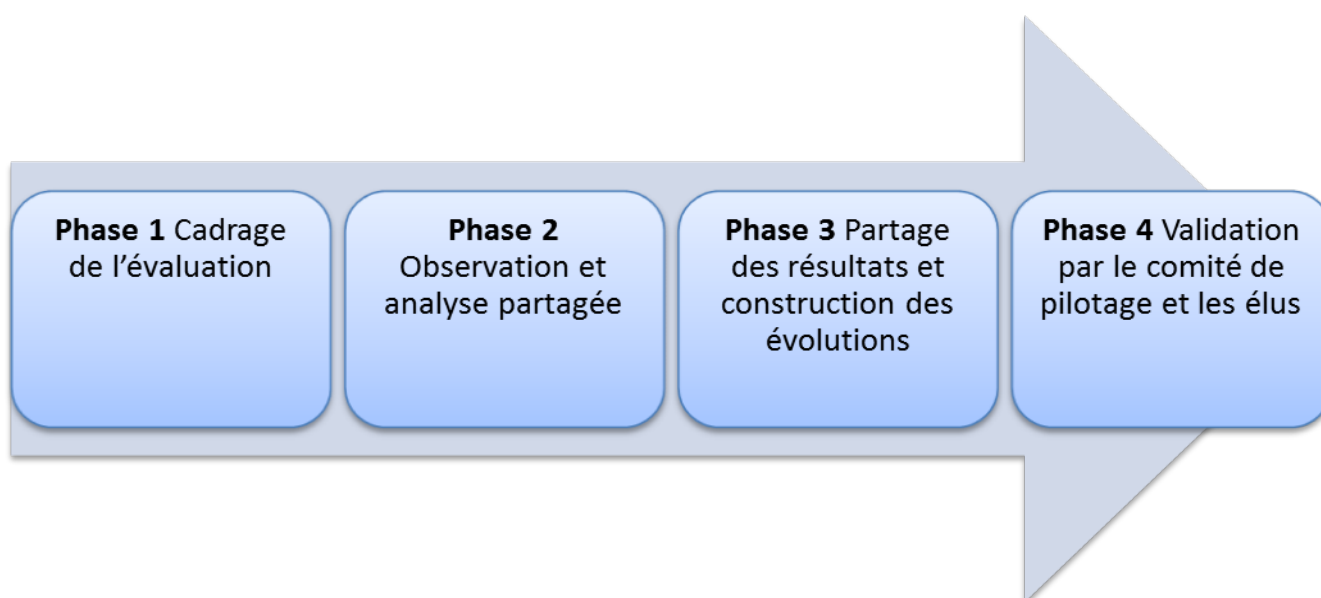
On ne peut pas évaluer correctement un PEDT sans bien définir l'objet de l'évaluation qu'est le PEDT et/ou ce qu'il pourrait être.

3. Une démarche d'évaluation en quatre phases

Les expériences d'accompagnement de collectivités pour l'évaluation de leur PEDT ont conduit l'Observatoire PoLoc à structurer une démarche en quatre phases.

La durée souhaitable est celle d'une année scolaire pour les phases 2, 3 et 4, celles-ci étant idéalement précédées de la phase 1 avant les vacances d'été. Ce calendrier « idéal » vise à être prêt à démarrer la phase 2 d'observation et d'analyse partagée à l'échelle locale dès le début de l'année scolaire.

7



Phase 1 : cadrage de l'évaluation

Étapes	Contenu	Acteur principal
1.1 Analyse et reformulation du besoin d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil de données - Entretiens de cadrage - Synthèse diagnostic - Problématisation évaluative 	PoLoc + référent évaluation
1.2 Construction partagée du référentiel d'évaluation (schéma, protocole)	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} formulation / priorisation du questionnement évaluatif - 1^{ère} proposition de démarche d'évaluation - Consultation des acteurs pour enrichissement 	PoLoc + référent évaluation + partenaires
1.3 Validation partenariale et lancement	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage - Sensibilisation-formation des relais de terrain 	PoLoc + commanditaires + relais institutionnels et locaux

8

Phase 2 : observation et analyse partagée

Étapes	Contenu	Acteur principal
2.1 Recueil de données	<p>Observation sur 1 à 3 trimestres à l'échelle des écoles : production des indicateurs, analyse des pratiques et des représentations</p> <p>Formalisation progressive des résultats</p>	Acteurs locaux + comité technique de l'évaluation
2.2 Construction de l'analyse partagée	<p>Mise en débat des premiers résultats dans les différentes instances évaluatives</p> <p>Construction partagée et progressive des pistes d'analyse</p>	Instances d'évaluation (technique, pilotage, partenarial...)

Phase 3 : partage des résultats et construction des évolutions

Etapes	Contenu	Acteur principal
3.1 Formalisation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse approfondie des résultats, réponse aux questions évaluatives - Formalisation des 1ères pistes d'évolution 	Référent évaluation + PoLoc + Comité technique
3.2 Présentation et mise en débat	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un événement type « Journée d'assises locales » - Mise en débat et ajustement de l'analyse évaluative - Enrichissement des pistes d'évolution 	Comité technique + appui PoLoc
3.3 Synthèse et formalisation des évolutions possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation des conclusions évaluatives - Formalisation et proposition de priorisation des propositions d'évolution 	Référent évaluation + Comité technique + appui PoLoc

9

Phase 4 : validation par le comité de pilotage et les élus

Etapes	Contenu	Acteur principal
4.1 Priorisation des évolutions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la feuille de route (calendrier et modalités de mise en œuvre des évolutions) - Définition des nouveaux objectifs d'évaluation et des modalités associées 	Comité technique + comité de pilotage + partenaires
4.2 Validation des arbitrages	<ul style="list-style-type: none"> - Validation en comité de pilotage et/ou dans les instances techniques et politiques locales 	Élus + responsables institutionnels

Acteurs et instances de l'évaluation : le schéma théorique de gouvernance

Instance	Missions	Composition	Fréquence
Comité de pilotage partenarial (échelle commune)	<ul style="list-style-type: none"> - Valide le mandat d'évaluation (objectifs, acteurs, méthode, calendrier) - Valide les priorités / le questionnement évaluatif - Alloue les ressources nécessaires à l'évaluation - Valide les conclusions et décide des suites à donner 	<ul style="list-style-type: none"> * Élus + cadres communaux / coordinateur PEDT * IEN + directeurs d'école + principaux de collège * Principaux partenaires associatifs * Représentant des parents d'élève 	À minima 2 fois (début et fin) et de préférence 3 fois (préparation concertation)
Comité technique communal	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise activité des groupes de suivi de site, fait remonter difficultés et questions le cas échéant - Collecte et consolide les informations (indicateurs, journaux de suivi) - Interagit avec PoLoc pour proposer des éléments d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> * Cadres communaux / coordinateur PEDT * Responsables d'associations délégataires * IEN ou selon les situations conseillers pédagogiques et directeur(s) d'école(s) 	Mensuel
Groupe de suivi de site (échelle groupe scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte les informations, alimente les indicateurs et les journaux de suivi - Les transmet au comité technique 	<ul style="list-style-type: none"> * Directeurs d'école (+ enseignants) * Référent périscolaire * Associations intervenant sur l'école 	Tous les quinze jours

10

Chaque territoire peut et doit adapter la fréquence et le calendrier des réunions à ses réalités et à la capacité des acteurs à avancer ensemble. Pour cela le temps de formation partagée est décisif car il permet de dissiper les malentendus, de lever les craintes sur l'évaluation et d'amorcer la reconnaissance réciproque entre acteurs, indispensable au développement des coopérations éducatives sans lesquelles il n'y a pas de coéducation.

4. Compléter le diagnostic et définir les indicateurs de progrès

Nous avons constaté que les diagnostics réalisés en amont de la mise en place des PEDT sont très inégaux et le plus souvent incomplets. Il est donc indispensable de les actualiser régulièrement et de les partager avec les partenaires et les acteurs éducatifs pour disposer des données indispensables à l'analyse objectivée des réalités locales.

11

L'expérience a montré qu'il était impossible de tout évaluer simultanément et qu'il était indispensable de faire des choix de priorités évaluatives à partir des problématiques identifiées à l'issue de la phase 1.

Ces premiers résultats et ces choix doivent être partagés avec tous les acteurs éducatifs du territoire pour assurer l'adhésion la plus importante à la démarche et son efficacité.

Une vingtaine de questions peuvent se poser durant cette phase 1 de cadrage et de diagnostic :

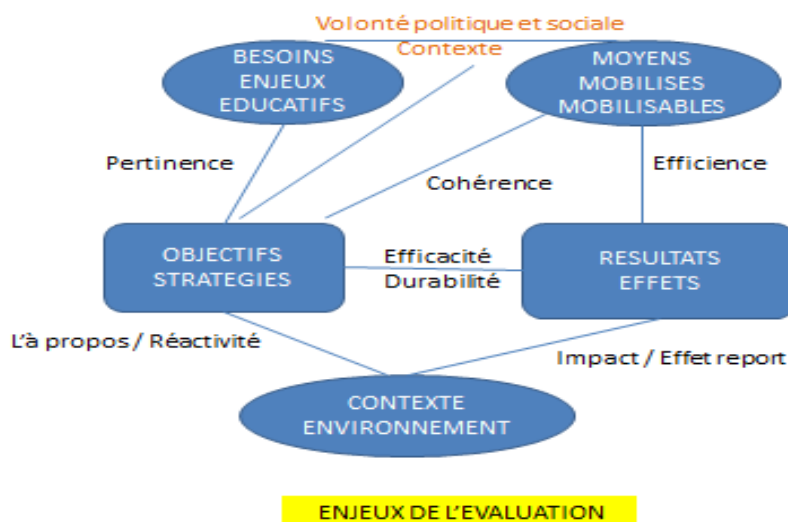
1. Quelle est la place de la réussite éducative dans le PEDT et dans ses actions ? Quelle définition partagée ?
2. Quelle connaissance des réalités et inégalités sociales, de genre, des enfants en situation de handicap ? Quelle place ? Quelle prise en compte de la problématique de l'égalité dans le PEDT et ses actions ?
3. Comment a été abordée / pensée la place des parents sur l'ensemble des temps éducatifs ?
4. Comment a été abordée / pensée la place des enfants et des jeunes dans le PEDT et ses actions ?
5. Quels sont les champs et les temps éducatifs couverts par le PEDT et ses actions ? Le périmètre est-il adapté ?
6. Quelles ressources éducatives locales est-il possible et souhaitable de mobiliser ? Quels sont les manques et les perspectives d'évolution ?
7. Quel est le niveau de participation des différents acteurs éducatifs à la consultation initiale, à l'identification des besoins et des réponses à apporter, à l'écriture du projet, à son pilotage et à son suivi et son évaluation, son évolution ?
8. Quelle réflexion partagée et quel travail communs sur les objectifs et contenus éducatifs (lecture, sports, musique et pratiques artistiques, citoyenneté, sciences,...) ?
9. Quel niveau de connaissance partagée de la vie des enfants et des jeunes, de leurs fréquentations des projets et actions scolaires, périscolaires ou extrascolaires, municipales et associatives, sportives et culturelles avec les indicateurs d'égalité ?

10. Quelle réalité et quelle connaissance partagée de parcours éducatifs sur chaque temps et transversaux, de leur durée et de leur fréquentation ?
11. Quelle coordination du PEDT ? Quelles missions et quel temps disponible ? Quelle légitimité ?
12. Quelle politique de formation, y compris de formation partagée au service des objectifs du PEDT ?
13. Quels temps de concertation entre les différents professionnels ? Quelle réalité du travail collectif sur les différents temps éducatifs ?
14. Quelle organisation mise en place et quelles évolutions pour assurer l'efficacité du PEDT ? Quels choix de la commune (gestion directe ou déléguée) et quelle place de l'intercommunalité ?
15. Quelle offre éducative locale sur les différents temps et quels choix pour le PEDT ?
16. Quels choix réalisés dans la mise en œuvre locale de la réforme des rythmes de l'enfant ? Quels horaires ? Quelle cohérence globale ?
17. Quels choix tarifaires ou en termes de gratuité et quelles motivations ? Ont-ils évolué ? Pourquoi ?
18. Quel niveau de partenariat institutionnel ?
19. Quelle conception de la place des territoires dans l'éducation ? Quelles relations école (ou collège) / territoire ? Quelle approche de la coéducation ?
20. Comment la question de l'accompagnement à la scolarité est-elle envisagée ? Quelles relations entre les acteurs scolaires, périscolaires et associatifs sur ce sujet ?
21. Quelles représentations des différents acteurs du périscolaire et de son évolution ? Quelles représentations des identités professionnelles et des missions de chacun ?

12

Quelques outils de connaissance des réalités de la vie des enfants et des jeunes sur les différents temps éducatifs sont particulièrement importants à mobiliser pour sortir de représentations superficielles, en particulier sur des questions comme les impacts de la réforme des rythmes scolaires, l'état de « bien-être » ou de « fatigue » des enfants, ou encore sur la pertinence et l'efficacité des actions en fonction des besoins éducatifs réels et du degré de réponse apporté à ces besoins. Ainsi des enquêtes locales ou la réalisation de frises de l'offre éducative locale sur tous les temps de l'enfant (cf. expérience de la ville du Pré Saint-Gervais) peuvent être très utiles voire indispensables à l'évaluation objectivée de ces questions.

Pertinence, Efficience, Réactivité, Cohérence



Indicateurs à définir pour chaque priorité et chaque action analysée avec des degrés de réalisation à actualiser régulièrement

Indicateurs / marqueurs de progrès qualitatifs et quantitatifs

Quels critères ?

Pertinence, Efficience, réactivité, Cohérence au-delà des « résultats » bruts et datés

Il faut prendre en compte dans l'approche évaluative non seulement l'efficacité ou les résultats au sens du degré de réalisation des objectifs et actions initialement prévus, mais surtout le degré de pertinence, d'efficience et de cohérence, de réactivité dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit de mettre en relation ces résultats aux besoins, aux moyens mobilisés et à l'évolution du contexte. Il est donc nécessaire de compléter les indicateurs de contexte et de réalisation avec des indicateurs d'impacts, qui traduisent **la dynamique des évolutions et des effets produits depuis la mise en place du PEDT**. Cela nécessite à partir du diagnostic complété et du partage institutionnel de données de définir et de renseigner régulièrement des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dynamiques en mesure de qualifier l'évolution du projet éducatif ou d'une action éducative particulière.

Pour chaque projet ou action évaluée, il est utile et nécessaire de définir au début de la démarche les objectifs éducatifs et d'apprentissage et de les accompagner de « **marqueurs de progrès** » afin de formaliser les étapes prévues pour les atteindre et les résultats intermédiaires recherchés. A chaque étape de la démarche il sera ainsi possible de faire le point des résultats prévus et non-prévus et d'en tirer les conclusions pour la suite de l'action. Enfin, à la fin de l'action évaluée on pourra analyser les résultats obtenus et les conditions réelles de sa réalisation en vue d'améliorer le projet et d'identifier les difficultés pour les dépasser.

Quels indicateurs d'évaluation ?

Exemple : la question de la place des parents dans le PEDT

14

Indicateurs statiques de contexte ou de réalisation

CSP des parents

Parents associés à l'élaboration du PEDT (nombre de réunions, parents ciblés / touchés)

Taux de participation aux élections de parents

Indicateurs dynamiques de suivi des évolutions et des effets

Évolution nbre réunions proposées / nbre et profils des participants

Évolution nbre propositions présentées / retenues

Nature de la participation (écoute / proposition / implication projets)

Nous proposons aussi de généraliser la mobilisation et le suivi régulier de cinq « indicateurs d'égalité » :

1. La fréquentation des filles et des garçons pour chaque temps et chaque action ;
2. La fréquentation en fonction des revenus des familles (tranches de Quotient Familial) ;
3. L'origine géographique des enfants (groupe scolaire, quartiers prioritaires QPV) ;
4. La répartition par tranches d'âges ;
5. Les enfants avec dossier MDPH.

Il serait utile de distinguer l'absence de fréquentation, une fréquentation faible, une fréquentation moyenne et une fréquentation forte en fonction du nombre de jours.

5. Accompagner le changement en s'appuyant sur un travail partagé d'observation et d'analyse et sur une démarche de formation

15

Cette phase 2 d'observation partagée a pour objectif principal d'amorcer ou de renforcer selon les cas la connaissance partagée des projets d'école, périscolaires et associatifs, ainsi que sportifs ou culturels sur l'extrascolaire. Sans ce partage et cette information réciproque les représentations croisées des différents acteurs sont autant de sources de conflits, de blocage ou de freins à la mise en œuvre du PEDT. Il est essentiel d'analyser ces représentations à l'œuvre pour pouvoir ensuite travailler à les dépasser à l'issue de la phase 1.

Une fois cette reconnaissance réciproque initiée ou relancée, il s'agit d'accompagner le développement des coopérations éducatives à partir des contenus des actions communes ou articulées, en se focalisant sur des objectifs éducatifs reconnus comme partagés.

Il s'agit de :

- Aider les professionnels à prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles et à évoluer par un meilleur partage des objectifs et du sens du projet ;
- Leur faire réaliser que c'est possible sans se mettre en danger ou se voir remis en cause en tant qu'individu et/ou de professionnel ;
- Faire comprendre que cela est utile, pertinent et efficient pour que chacun travaille au mieux pour la réussite éducative de tous ;
- Tranquilliser les acteurs en définissant précisément avec eux le cadre et le contenu, les priorités de l'évaluation ;
- Faire des CHOIX partagés de priorités et de calendrier de la démarche, et les impliquer en leur donnant la possibilité de choisir le rythme du travail partagé.

Le levier indispensable pour faciliter et fluidifier cette démarche est celui de la mobilisation coordonnée des cadres de la commune, de l'Éducation nationale, de la DDCS et de la CAF et donc de la mobilisation effective du GAD et des responsables des partenaires institutionnels. C'est aussi la mobilisation des capacités de formation y compris partagée.

Il en est de même pour l'articulation nécessaire des rôles spécifiques des élus et des cadres municipaux et/ou associatifs.

6. Evaluation, recherche-action, mutualisation de l'état de la recherche

Les PEDT sont un outil par l'intermédiaire duquel se pose avec force la question de l'égalité et de la citoyenneté dans les politiques éducatives.

Au sein de ce dispositif, les acteurs locaux engagés dans des actions éducatives peinent souvent à « faire un pas de côté » par rapport à la pression du quotidien, aux routines professionnelles et aux relations professionnelles pour interroger ce que produisent les PEDT.

16

Pour faire ce « pas de côté », les travaux de recherche menés sur les dynamiques d'inégalités sociales et scolaires, sur les relations fabriquées par les partenariats induits par les réformes des politiques éducatives, les enjeux de continuité éducative, sont des apports particulièrement bénéfiques pour les acteurs des PEDT.

Pour autant, nous constatons que ces travaux sont peu connus et diffusés parmi les acteurs du PEDT. Cela rend plus difficile l'évaluation du PEDT et pose des difficultés aux professionnels de l'éducatif pour analyser et problématiser les enjeux de leur territoire, et surtout, pour atteindre les objectifs d'égalité et de citoyenneté.

Le premier outil de diffusion des travaux de recherche est celui produit par l'Observatoire PoLoc, et plus largement l'IFÉ / ENS de Lyon à travers la Veille éducative, mais aussi l'INJEP, les sites ministériels, du CGET et du réseau CANOPÉ. Cependant ce n'est pas suffisant au regard des besoins et des enjeux.

Le second outil de diffusion des travaux de recherche est celui de la formation des acteurs, et en particulier la formation partagée. Celle-ci est souvent le seul moyen pour faire dialoguer et réfléchir ensemble des professionnels de l'éducatif afin qu'ils puissent questionner leurs propres pratiques et les mettre en perspective. Ces dispositifs de formation doivent s'articuler avec l'accompagnement de professionnels par les cadres des partenaires du PEDT ainsi que le soutien effectif du Groupe d'appui départemental (GAD).

Le troisième outil est la conduite de travaux de recherche-action sur les territoires localisés. Mobilisant des équipes et des laboratoires de recherche, ces travaux de recherche permettent d'observer et de récolter des données territorialisées sur les représentations et les pratiques des acteurs engagés dans le PEDT. La recherche-action, outil adapté aux collectivités territoriales, permet donc d'interroger ce que produit le PEDT sur les acteurs de l'école – enseignants, ATSEM, animateurs – les acteurs associatifs et du travail social, les acteurs des collectivités territoriales – élus, praticiens – les parents et bien sûr les enfants. Cette démarche de recherche-action rend ainsi possible le dépassement de l'« urgence », de la technicisation du PEDT et du dépassement de slogans partagés par tous (continuité éducative, coéducation, complémentarité) pour interroger concrètement les modalités de sa réalisation dans des contextes locaux particuliers.

Les études locales menées par l'Observatoire PoLoc permettent de dégager plusieurs sujets centraux de recherche-action pour les collectivités :

- L'état des pratiques des acteurs intervenant sur le travail personnel des enfants et des jeunes dans et hors l'école et les effets de l'accompagnement à la scolarité ;
- Les rapports et leurs évolutions entre association / écoles / commune ;
- La place des parents y compris les plus éloignés de l'école dans les politiques éducatives ;
- Les articulations entre projets d'école et projets périscolaires et leur contribution à des parcours d'apprentissage, permettant une cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant.

17

Ces travaux de recherche-action nécessitent toutefois un engagement dans le temps de la part des collectivités territoriales pour permettre à l'équipe de recherche de mener le travail de recueil de données (entretiens, observations, analyses de productions écrites) et le travail d'analyse. En fonction de la durée d'enquête (à minima six mois) la recherche produite n'en est que plus complète et permet d'identifier des axes de travail pour faire évoluer la politique menée sur le territoire.

Ce travail de recherche-action permet aussi de produire des ressources pour l'ensemble des collectivités territoriales, sans avoir prétention à valoriser des « bonnes pratiques » mais à présenter des manières d'agir et de faire qui peuvent se partager tout en prenant en compte les réalités locales.

7. De l'autoévaluation à l'intervention extérieure

Dans le cadre d'une évaluation participative et « endoformative » », c'est-à-dire qui vise à former et outiller durablement les praticiens, une part importante de la démarche doit être réalisée par les acteurs eux-mêmes. Il s'agit notamment d'impliquer les cadres de la commune, de l'Éducation nationale et des associations dans la mise à jour du diagnostic initial du PEDT, de les aider à mettre en place ou améliorer des tableaux de bord opérationnels, d'exploiter les bases de données CAF et Éducation nationale pour objectiver localement le contexte socioéconomique des familles et l'évolution de la réussite éducative.

18

Dans le cadre du travail d'évaluation en lui-même, il s'agit de les accompagner dans la production d'une meilleure transparence sur les programmations des actions et de leurs financements, de les responsabiliser pour le renseignement et la mise à jour régulière des indicateurs ou marqueurs de progrès, des journaux de référence et de suivi, de les impliquer dans la détermination des priorités évaluatives, etc. À noter que selon l'état du diagnostic réalisé et la capacité des cadres à le maîtriser, son actualisation peut être effectuée en interne ou en faisant appel à un acteur extérieur.

Ces activités contributrices à l'évaluation sont susceptibles d'être menées par les acteurs eux-mêmes dans le cadre d'une démarche d'autoévaluation (même si un soutien méthodologique est la plupart du temps nécessaire). En revanche, l'expérience montre qu'un accompagnement externe, sous une forme directe ou indirecte, est indispensable au-delà du diagnostic pour favoriser la problématisation scientifique, ou en tout cas argumentée et appuyée sur des résultats scientifiques tangibles, des questions à traiter et des évolutions à engager.

Cette prise de recul et cette mise en perspective au-delà du contexte local apparaît comme très difficile à mener par les acteurs de terrain, sans l'appui et l'accompagnement de structures ou d'acteurs relevant de laboratoires ou d'organismes tels que l'Observatoire PoLoc.

8. Complémentarité, Continuité, Cohérence, Coopérations au service de la Coéducation

La plupart des PEDT affichent ces « objectifs » qui font apparemment consensus. Mais derrière l'affichage de ce consensus, les réalités sont très diverses. Surtout, nombre d'acteurs du PEDT se focalisent sur des modalités d'organisation, de fonctionnement et de travail. Ils peuvent avoir des difficultés à travailler ensemble des objectifs éducatifs communs, d'apprentissages et d'épanouissement des enfants.

19

L'évaluation doit permettre d'identifier le degré de réalité de ces pratiques de coopération sur les différents temps de l'enfant et entre eux. L'évaluation permet aussi d'analyser quels objectifs sont poursuivis par la coopération des acteurs.

Les questions suivantes se posent :

- Pourquoi coopérer ?
- Pourquoi travailler les complémentarités et la cohérence, la continuité entre les actions ?
- Avec qui pour être efficace, pertinent et efficient vis-à-vis des objectifs éducatifs ?

Ensuite, pour pouvoir coopérer ou simplement échanger des informations, il faut maîtriser son propre projet et ses objectifs, son évolution. Cela s'applique à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. C'est vrai pour les enseignants et leurs projets d'école, de circonscription ou de REP. C'est vrai pour les intervenants municipaux et le projet périscolaire ou extrascolaire. C'est vrai pour les acteurs associatifs et leurs propres projets. Sans cela, il apparaît difficile de construire des projets ou actions partagés, ou même simplement articulés et mis en cohérence.

Il est aussi important d'identifier des références communes en termes de contenus et d'apprentissages. De ce point de vu, le nouveau socle commun des connaissances, des compétences et de culture de 2015 est un outil indispensable à connaître, diffuser et partager.

Des formations partagées sont un outil indispensable aux démarches d'évaluation participative et « endoformative ». Des exemples existent de formations enseignants / ATSEM / animateurs ou intervenants des études / enseignants prescripteurs du travail personnel hors la classe / acteurs associatifs de l'accompagnement à la scolarité ou directeur d'école / référent ou coordinateur périscolaire (etc...).

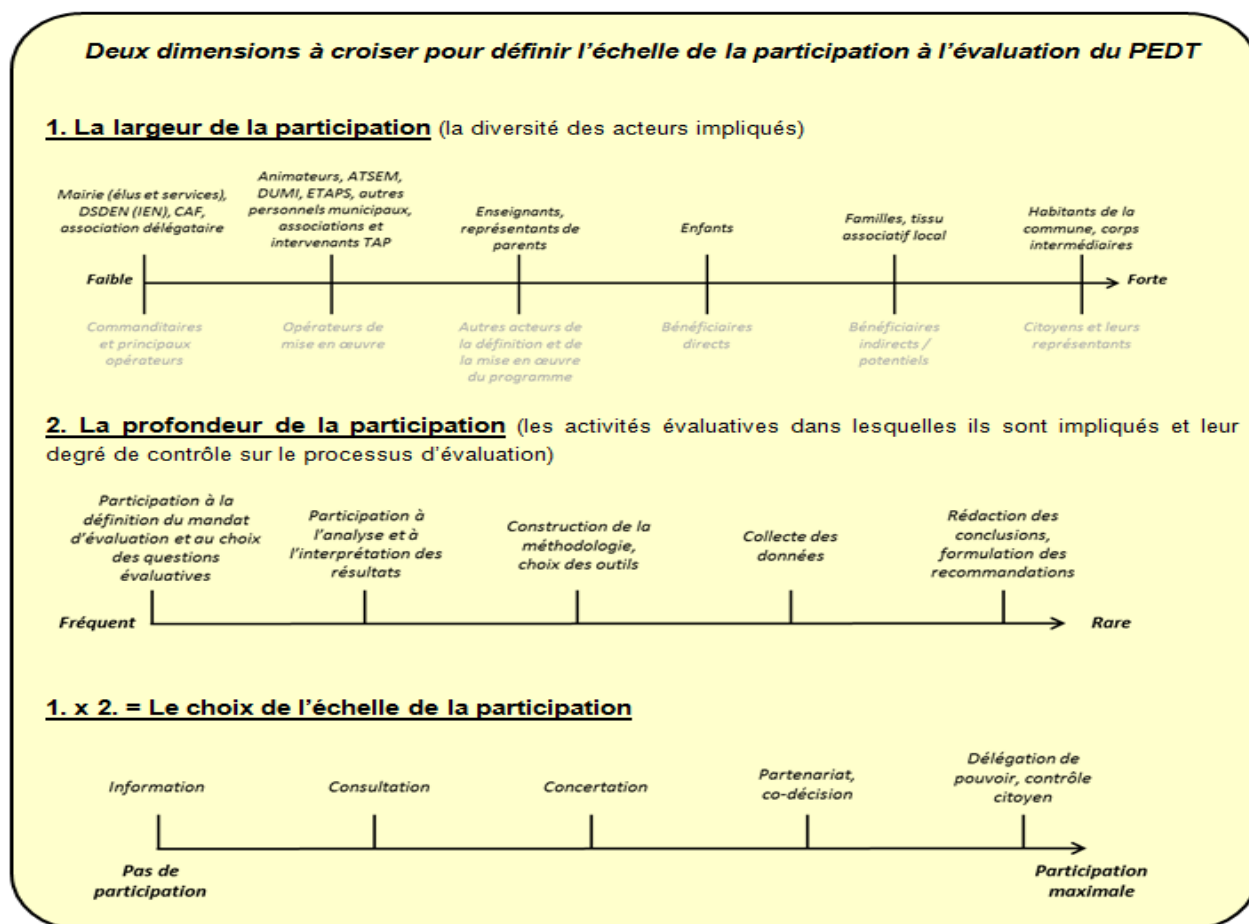
La « participation » : de quoi parle-t-on ?

Différentes échelles de participation existent et permettent d'évaluer le degré de participation, d'information et de concertation, d'implication des différents acteurs éducatifs dans le PEDT.

L'échelle présentée ci-après est un outil utile pour définir le degré souhaité d'association des parties prenantes du PEDT à son évaluation. En effet, différentes acceptions peuvent entrer en jeu, de la simple consultation ponctuelle d'un cercle restreint d'acteurs à une véritable démarche de co-construction impliquant de manière approfondie la communauté éducative locale.

Il apparaît donc indispensable de clarifier le niveau et les modalités de participation souhaités, et les résultats attendus de cette participation.

Il s'agit d'un travail à mener de façon concertée entre les commanditaires de l'évaluation (le plus souvent commune et représentation territoriale de l'Éducation nationale), afin de favoriser le bon déroulement de la démarche par la suite.



Source : L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen, Cahiers de la SFE N°9 – Décembre 2015

Un autre sujet émerge des expériences d'évaluation menées par l'Observatoire PoLoc : celui des rapports entre la commune et les associations ou structures sportives ou culturelles.

L'Observatoire a pu observer une tendance à la gestion directe du périscolaire par les cadres et les services municipaux intercommunaux, qui se sont fortement structurés et développés avec la création de postes ou de missions de coordinateurs. Très souvent, les associations sont dans une position de prestataires de service venant compléter ce que les services municipaux ne peuvent assurer par eux-mêmes.

Même dans les communes qui ont délégué la gestion du périscolaire, on retrouve ce type de rapport. Certes il est indispensable de contrôler l'usage de l'argent public et de sécuriser l'accueil des enfants (réglementation et responsabilités des élus et des cadres). Mais il est possible de le faire à travers le partage des projets éducatifs et de démarches coordonnées et partagées d'évaluation et de formation. C'est une logique de partenariat et de coopération qui favorise le travail sur le SENS et les objectifs éducatifs partagés.

Enfin, la dernière complémentarité et cohérence à appréhender dans la démarche d'évaluation est, en secteur rural ou urbain, celle entre l'intercommunalité et les communes qui la composent. Et ce dans un contexte de grande diversité dans la répartition des compétences et avec un contexte mouvant dans le cadre de la réforme territoriale et des nouveaux schémas ou cartes de l'intercommunalité.

Selon les travaux de l'Observatoire, l'intercommunalité a joué incontestablement en secteur rural ou urbain un rôle positif de mutualisation de moyens, d'offre éducative et dans la structuration et l'émergence des nouveaux coordinateurs de projets éducatifs. Elle a souvent permis de faire face aux enjeux de recrutement des intervenants et de formation de ceux-ci. Elle a aussi joué un rôle dans la réduction des inégalités de l'offre éducative entre les communes.

Mais l'Observatoire a pu constater aussi des incohérences ou des difficultés dues à la superposition des compétences ou à l'absence de mise en cohérence entre les actions des différents niveaux. De plus l'école est un objet essentiel à la survie de petites communes et cela pousse des maires à ne pas transférer la compétence scolaire voire à faire des choix différents entre les communes dans les horaires scolaires ou la tarification de la restauration scolaire. Le degré de cohérence dans le partage et l'exercice des compétences éducatives est donc un objet important d'évaluation en secteur rural ou urbain et doit donner lieu à un travail spécifique.

En secteur urbain, l'émergence et la généralisation à venir des métropoles posera la question de leur politique éducative et de leur rapport aux communes.

9. Les problématiques éducatives récurrentes dans les PEDT

a) La place des Parents à l'école et sur les autres temps éducatifs

b) La place des Enfants et des Jeunes

22

Autour de projets concrets de parcours sportifs ou culturels, mettre au premier plan les contenus éducatifs. La question des continuités et discontinuités entre temps scolaire et périscolaire pourrait être pensée à travers la mise en place de parcours éducatifs transversaux à ces deux temps. Certains territoires font aussi le choix de construire des parcours sur le temps périscolaire afin que les élèves inscrits à cette activité participent à différents types d'activités tout au long de l'année.

c) L'évolution du temps de midi dans les différentes configurations et ses conséquences

Avoir une approche globale du périscolaire. Ne plus distinguer les TAP du reste du périscolaire ce qui n'a pas de fondement éducatif et de justification une fois la phase de lancement du PEDT achevée. C'est un facteur essentiel pour stabiliser et former les intervenants, favoriser le travail d'équipe et les coopérations et donc pour l'évolution qualitative des PEDT.

d) Objectiver les questions de fatigue et de bien – être sur les temps éducatifs:

Enquêtes sur la réalité de la vie des enfants du territoire sur la journée, la semaine et l'année de l'enfant. Co-élaboration de frises sur l'offre éducative du territoire de 0 à 16 ou 25 ans. Initiatives sur la sensibilisation au respect des cycles de sommeil (familles), sur le respect des temps de faible capacité de concentration (enseignants et animateurs), sur les risques de suractivité et/ou de difficultés d'accès sur les temps périscolaire et extrascolaire (conférences, formation, information).

e) L'organisation et l'articulation des temps éducatifs, le pilotage et la concertation, la coopération

Travailler sur :

- des actions concrètes autour d'exemples de parcours éducatifs sur les différents temps de l'enfant ;
- la formalisation de cadres et de « règles de vie » particulières et communes (chartes) pour objectiver les difficultés rencontrées et tranquilliser chacun, gérer les transitions et sur l'évolution de ces cadres partagés et de parcours concrets avec les transitions nécessaires ;
- l'évolution de l'accompagnement à la scolarité trop souvent assimilé à l'aide aux devoirs : Comment faire évoluer la conscience collective sur ce sujet et la « demande sociale » pour mieux agir pour la réussite éducative et pour plus d'égalité ?

f) Questions spécifiques sur les enfants de maternelle

Quelle réflexion sur des contenus périscolaires spécifiques au-delà de la place de la sieste pour les petits ? Certaines organisations du temps scolaire se traduiraient par des après-midis scolaires trop courts pour développer les apprentissages.

Comment objectiver et interroger l'apport de la 5ème matinée du mercredi matin ?

Allonger la pause méridienne ou placer du périscolaire après les heures scolaires du soir: des évolutions diverses ?

Ecole et/ou crèche : longueur de la journée en collectif ?

g) Améliorer l'accessibilité du périscolaire à tous les enfants

Faciliter / améliorer l'intégration et la réussite scolaire, est un objectif identifié tant au niveau national que dans les déclinaisons locales des PEDT analysés. Certaines populations, certains établissements, certains quartiers connaissent des difficultés persistantes (quartiers d'habitat social, en politique de la ville) et des différences de fréquentation.

Premièrement se pose la question du type de tarification / gratuité de ces activités et de l'accompagnement social des familles.

Un second enjeu est la sensibilisation des parents sur l'intérêt de ces activités pour l'enfant. Les inégalités constatées sont d'ordre social ET culturel. Il paraît donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes de sensibilisation en général, et de manière spécifique pour certaines familles. Au-delà des aspects organisationnels (réunions avec les parents, plaquettes d'information, etc.), c'est plus généralement le statut du périscolaire, l'intérêt du périscolaire dans le parcours éducatif global de l'enfant qui doivent être affirmés et partagés de manière plus explicite.

h) Impact du périscolaire

La mise en place des nouvelles activités périscolaires semble également avoir un effet sur l'offre extra-scolaire dans les communes. En effet, les associations (sportives et culturelles) ont vu leur activité transformée. Certaines ont fait le choix de participer aux activités périscolaires, d'autres non.

Observer dans quelle mesure la mise en place des activités incluses dans le PEDT a entraîné des transformations, en nombre d'enfants inscrits aux activités extra-scolaires de ces associations, mais aussi en termes de budget et d'emploi (pérennisation ou création d'un emploi grâce aux ressources financières apportées par la participation au périscolaire).

i) Autres questions évoquées

Les questions suivantes ont été soulevées dans le cadre des expertises et évaluations de PEDT menées par l'Observatoire sans pour autant avoir pu être développées, observées et analysées :

- Prise en compte du handicap

Identifier les situations, garantir le droit à l'éducation, l'accessibilité, suivre l'adaptation de l'offre éducative.

- Inégalités de genre dans le périscolaire

Identifier la situation, garantir l'égalité, suivre l'évolution des pratiques et contenus.

- Liens PEDT / petite enfance

Travailler les moments de rupture pour améliorer les transitions et la réussite éducative et scolaire, rassurer.

- Liens PEDT / collègue

Travailler les moments de rupture pour améliorer les transitions et la réussite éducative et scolaire.

- Vivre ensemble et connaissances des cultures, des langues

10. Annexe 1 : Exemples d'indicateurs

On pourra trouver ci-dessous des exemples d'indicateurs destinés à compléter un diagnostic et les référentiels d'indicateurs construits par Territoires éducatifs 09 et les acteurs éducatifs de l'Ariège.

10.1 Indicateurs de caractérisation du contexte et de l'offre périscolaire

25

Indicateur	Résultat	Commentaire
Population totale de la commune (Année de référence)		
Nombre total d'enfants scolarisés écoles + collèges		
Dont écoles publiques		
Dont écoles privées		
Dont Maternelle public		
Dont enfants de moins de trois ans, public		
Dont Elémentaire public		
Dont Collège public		
Dont Education prioritaire maternelle		
Dont Education prioritaire élémentaire		
Nombre d'enfants handicapés (dossier MDPH) scolarisés dans le 1er degré sur la commune		

Tarification du périscolaire

Il est utile de partager et analyser la grille tarifaire des activités périscolaires dans ses différentes composantes (garderie matin, restauration scolaire, ALSH, Sport, Conservatoire).

Et le cas échéant d'en faire même pour les critères de gratuité totale ou partielle. Ci-dessous on considère comme exemple d'avoir trois tranches de tarification. Chaque territoire devra l'adapter à sa réalité.

Composantes de l'accueil périscolaire	Déclaré en ACM (ALSH) Oui / Non	Existence / Commentaires
Accueil du matin		
Accueil du midi		
Périscolaire Lundi-Mardi-Jeudi – Vendredi		
Accueil de loisirs mercredi après-midi		
Ecole Municipale du Sport, activités du mercredi après-midi		
Conservatoire activités du mercredi après-midi		
Autre (préciser)		

Indicateur	Résultat	Commentaire
Nombre total d'enfants inscrits en accueil non déclaré		
Nombre total d'enfants inscrits en accueil déclaré		
Dont total inscrits en tarif 1 ¹		
Dont total inscrits en tarif 2		
Dont total inscrits en tarif 3		
Nombre total d'enfants handicapés (dossier MDPH) inscrit en périscolaire pour chaque composante du périscolaire		
Accueil du matin		
Taux fréquentation global		

¹ Fournir la grille tarifaire (cf. 3.4) ou préciser les niveaux de tarification en fonction des paramètres appliqués. Si nécessaire, rajouter des lignes pour indiquer l'ensemble des tarifs.

Dont répartition garçons/filles		
Dont maternelle		
Dont élémentaire		
Dont tarif 1		
Dont tarif 2		
Dont tarif 3		
Accueil du midi		
Taux fréquentation global		
Dont répartition garçons/filles		
Dont maternelle		
Dont élémentaire		
Dont tarif 1		
Dont tarif 2		
Dont tarif 3		
Périscolaire Lundi-Mardi-Jeudi-vendredi		
Taux fréquentation global		
Dont répartition garçons/filles		
Dont maternelle		
Dont élémentaire		
Dont tarif 1		
Dont tarif 2		
Dont tarif 3		



Accueil de loisirs du mercredi après-midi		
Taux fréquentation global		
Dont répartition garçons/filles		
Dont maternelle		
Dont élémentaire		
Dont tarif 1		
Dont tarif 2		
Dont tarif 3		

École de sports		
fréquentation global		
répartition garçons/filles		
maternelle		
élémentaire		
tarif 1		
tarif 2		
tarif 3		
Conservatoire		
fréquentation global		
répartition garçons/filles		
maternelle		
élémentaire		
tarif 1		
tarif 2		
tarif 3		

10.2 Référentiels d'indicateurs issus de l'Ariège



contact@territoireseducatifs09.org - www.territoireseducatifs09.org

Préambule Observatoire PoLoc :

Nous remercions le comité technique départemental de l'éducation partagée de l'Ariège de son autorisation à publier leurs référentiels pour alimenter la réflexion. Ces référentiels ont été construits par un groupe d'acteurs éducatifs de l'Ariège sous la conduite de Territoires éducatifs 09 et du CTDPEL. Ils sont le fruit de leur démarche partenariale consacrée en 2005 par leur schéma éducatif départemental de l'éducation qui a initié une démarche d'évaluation. Ce sont des exemples d'indicateurs et de questionnements issus de l'expérience qui ne sont pas destinés à devenir des modèles mais à favoriser la réflexion. Leur nombre doit nous rappeler qu'il est impossible de tous les mobiliser en même temps. Les acteurs de l'Ariège l'ont d'ailleurs constaté eux-mêmes. Il est indispensable de CHOISIR quelques priorités évaluatives et un nombre limité d'indicateurs correspondants.

RÉFÉRENTIEL ENFANCE ET SEMAINE SCOLAIRE

RYTHMES DE VIE : AMÉNAGEMENT DE LA SEMAINE SCOLAIRE

1. L'organisation et la complémentarité des temps de transports, d'école, d'accueils périscolaires, d'activités sportives et culturelles sont-elles adaptées pour les enfants de 3 à 10 ans ?
2. La question des rythmes de vie fait elle l'objet d'un projet et d'une évaluation partagée entre les acteurs ?
3. Des accords (protocoles, contrats) sont-ils passés entre acteurs pour faciliter l'adaptation des pratiques aux rythmes des enfants (gestion de la sieste, trajets accompagnés entre école, accueil de loisirs et clubs sportifs et culturels) ?

RYTHMES DE VIE : RECONSTITUTION DE L'ÉNERGIE

1. Pour favoriser les transitions entre temps familial, temps scolaire, temps de loisir, la gestion de temps calmes est-elle pratiquée ?
2. Les enfants ont-ils accès à un temps de repas calme et convivial ?
3. Une alimentation suffisante et équilibrée leur est-elle proposée ?

RYTHMES DE VIE : LIBÉRATION DES TENSIONS

1. Des temps d'activité de défoulement sont-ils proposés ?
2. Des temps d'activités sans adultes sont-ils possibles ?
3. La résolution des conflits par les enfants est-elle autorisée ?

RYTHMES DE VIE : RÉCUPÉRATION

1. Des temps de repos complet sont-ils proposés ?
2. Des animations de temps de repos sont-elles proposées ?
3. Des activités d'apprentissage de temps de relaxation sont-elles proposées ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : DISPONIBILITÉ ET ADAPTATION DES ESPACES

1. Les espaces dédiés à l'enfance (classes, ateliers thématiques, bibliothèques, salles de repos, de repas, gymnase, terrains de sports, salles de musique?) offrent-ils une surface suffisante et un aménagement adapté ?
2. Ces espaces offrent-ils la possibilité de répartir les effectifs en petits groupes ?
3. Des points d'eau, WC, vestiaires, sont-ils suffisants et adaptés ?

4. Les locaux sont-ils propres et attrayants ?
5. Les locaux sont-ils adaptés pour l'accueil du public avec handicap ?
6. Les espaces permettent-ils l'accueil des parents ?
7. Les locaux présentent-ils un confort sonore ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : INDIVIDUALISATION, PERSONNIFICATION DES AMÉNAGEMENTS

1. Les espaces offrent-ils des possibilités d'isolement ?
2. Les espaces permettent-ils les jeux de rôle en petits groupes ?
3. Les aménagements facilitent-ils l'évasion imaginaire ?

30

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : DIVERSIFICATION DE LA DYNAMIQUE DES ESPACES DANS LE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

1. Des espaces à dominante motrice, sportive sont-ils disponibles ?
2. Des espaces à dominante repos-lecture-image sont-ils accessibles ?
3. Des espaces de création plastique existent-ils ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : ÉCOUTE INDIVIDUALISÉE DES ENFANTS

1. Existe-t-il un adulte référent pour chaque enfant ?
2. Un travail de synthèse en équipe sur les situations difficiles est-il possible ?
3. Une démarche contractuelle fondée sur la confiance avec l'enfant est-elle établie ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : AUTORITÉ DE L'ADULTE MAÎTRISÉE ET COHÉRENTE

1. Un apprentissage des règles de vie collectives, de jeu, d'organisation est-il mené avec les enfants ?
2. La cohérence en matière d'autorité est-elle recherchée d'adulte à adulte ?
3. Les adultes sont-ils perçus comme une compétence ressource par les enfants ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : RÉGULATION VIGILANTE ET CODIFIÉE DES INTER-RELATIONS

1. Les relations entre enfants sont-elles observées et permettent-elles un bon timing d'intervention ?
2. Une démarche de résolution de conflit est-elle prévue ?
3. Existe-t-il une procédure pour les situations agressives ?

SITUATIONS PROPOSÉES : FORMES D'ENCADREMENT

1. Les enfants ont-ils accès à des situations d'initiation et/ou d'apprentissage de disciplines spécifiques structurées ?
2. Les enfants ont-ils accès à des pratiques libres non encadrées ?
3. Les enfants ont-ils la possibilité d'être encadrés dans des pratiques ludiques ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉPENSES PHYSIQUES ET SPORTIVES

1. Des pratiques sportives collectives et individuelles sont-elles proposées par l'école, les clubs et les accueils de loisirs ?
2. Les enfants ont-ils accès à des pratiques libres non encadrées ?
3. Les enfants ont-ils la possibilité d'être encadrés dans des pratiques ludiques ?

SITUATIONS PROPOSÉES : RESSOURCEMENT IMAGINAIRE, DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

1. Les enfants ont-ils accès à des pratiques de jeux de rôles, déguisements, théâtre, expression corporelle ?
2. Des pratiques culturelles sont-elles développées : le rapport au livre, à l'image, au conte, à l'écriture, à la lecture, à l'histoire, à la musique ?
3. Des activités de création plastiques sont-elles proposées ?

SITUATIONS PROPOSÉES : CONSTRUCTION DES RELATIONS SOCIALES

1. Les discussions entre enfants, entre enfants et adultes sont-elles favorisées ?
2. La construction de projets collectifs, d'initiatives portées par les enfants est-elle accompagnée ?
3. Les démarches d'entraide, de coopération, de solidarité sont-elles encouragées ?

LIEN AUX PARENTS : ACCUEIL, DIALOGUE ORGANISÉ AVEC LES PARENTS

1. Des rencontres de parents sont-elles régulièrement organisées ?
2. Des points de situation sur la vie de l'enfant à l'école, au CLAE, dans les clubs sont-ils possibles ?
3. Un espace approprié et des temps spécifiques permettent-ils la connaissance réciproque entre parents et entre parents et professionnels ?

LIEN AUX PARENTS : CONTINUITÉ DES REPÈRES POSÉS PAR LES ADULTES

1. Des échanges sur les questions d'éducation sont-ils organisés ?
2. L'adhésion aux valeurs et aux objectifs du projet de la structure est-elle formalisée ?
3. Des modalités d'actions éducatives concertées sont-elles prévues, gestion des devoirs par exemple ?

LIEN AUX PARENTS : CONTRACTUALISATION DE PROGRÈS À RÉALISER

1. L'identification commune d'une difficulté à résoudre est-elle posée ?
4. Des rencontres formelles de résolution de problème sont-elles possibles ?
5. Des objectifs définis en commun pour permettre un progrès sont-ils contractualisés ?

LIEN AUX PARENTS : ENGAGEMENT DES PARENTS

1. Le parent co-anime-t-il une activité ?
2. Le parent accompagne-t-il une activité ?
3. Le parent demande-t-il une activité ?
4. Le parent peut-il rester présent sur la structure ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CIRCULATION DE L'INFORMATION ÉDUCATIVE ET PARENTALE

1. Des échanges de projets éducatifs / pédagogiques existent-ils entre les structures partenaires de l'école et l'école ?
2. Des informations réciproques sur le vécu de l'enfant et la famille sont-elles partagées dans des logiques de confidentialité ?
3. Le conseil d'école peut-il être sollicité comme lieu de concertation ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CONCERTATION, CONTRACTUALISATIONS SUR LES SITUATIONS DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVES

1. Les règles de vie cohérentes existent-elles entre l'école, les structures d'accueils, les clubs, la bibliothèque... ?
2. Existe-t-il des accords de partenariat sur les utilisations partagés d'espaces ?
3. Existe-t-il des échanges réguliers sur la prise en compte de situations éducatives ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : COOPÉRATION, CONTRACTUALISATION DE DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

1. Des projets communs favorisant l'expression-citoyenne des élèves existent-ils ?
2. Les différentes formes d'accompagnement scolaire sont-elles l'objet de démarches coordonnées entre écoles, accueils de loisirs, associations et familles ?
3. Des mesures d'encadrement spécifique sont-elles construites ensemble ? (piscine, classes de découvertes, sorties)

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Les notions de Développement Durable sont-elles inscrites dans les projets pédagogiques ?
2. Des activités de sensibilisation sont-elles proposées ?
3. Une réflexion-action autour de la gestion des déchets est-elle engagée (tri, réduction des déchets) ?
4. Des projets solidaires sont-ils proposés ?
5. Une réflexion-action autour de l'alimentation est-elle engagée (produits bios, filière courte) ?
6. Une réflexion autour des produits utilisés est-elle engagée (produits non polluants, jeux et jouets naturels, matériel pédagogique naturel, produits équitables?) ?
7. Des activités autour de la valorisation et de la découverte du patrimoine sont-elles proposées ?
8. Des activités de découverte de l'environnement sont-elles proposées ?

PAUSE MÉRIDIANNE : ESPACES DE RESTAURATION

1. Les locaux de restauration sont-ils adaptés en fonction des tranches d'âges ?
2. Les locaux de restauration sont-ils insonorisés et attrayants ?
3. Les mobiliers et surfaces sont-ils adaptés aux effectifs ?

PAUSE MÉRIDienne : ANIMATION DU TEMPS MÉRIDien

1. Les animateurs mangent-ils avec les enfants ?
2. La pause méridienne permet-elle de trouver un équilibre entre temps de repos, de repas et de défoulement ?
3. Les transitions sorties et entrées de classes sont-elles adaptées à une journée scolaire ?

PAUSE MÉRIDienne : ALIMENTATION

1. Les modalités de confection des repas sont-elles choisies selon une approche multicritères (qualité, proximité, coût) ?
2. Des approvisionnements en produits bio et locaux sont-ils privilégiés ?
3. Les enfants sont-ils accompagnés dans la découverte de nouveaux goûts ?
4. Des activités annexes autour de l'éducation alimentaire sont-elles proposées ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION THÉMATIQUE PARTAGÉE

1. Des situations de formation continue pour l'ensemble des acteurs sont-elles mises en œuvre (motricité, le langage, estime de soi) ?
2. Des problématiques spécifiques sont-elles travaillées en commun (gestion des conflits, autorité) ?
3. Le Développement Durable constitue-il un fil rouge entre les acteurs ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION SPÉCIFIQUE À LA SEMAINE SCOLAIRE

1. La thématique repos / sommeil / fatigue fait-elle régulièrement l'objet d'échanges de pratiques, débats, travaux, commission ?
2. Les personnels des ALAE sont-ils formés à la spécificité de ces temps (matin, midi, soir) au service de la semaine scolaire de l'enfant ?
3. Les loisirs informels sans adultes sont-ils l'objet d'une recherche, d'une réflexion, d'une prise en compte ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : ECHANGES DE PRATIQUES

1. Des co-animations sont-elles organisées sur des projets partagés (animation autour du livre, ALAE, bibliothèque) ?
2. Des projets particuliers nécessitent-ils des préparations en équipes pluridisciplinaires (ateliers sportifs, classes de découvertes) ?
3. Des formations sur des thématiques sensibles sont-elles proposées aux équipes (la violence institutionnelle, le rapport au handicap, le rapport à la diversité, la mixité de genre) ?

REFERENTIEL STRUCTURES JEUNESSE**RYTHMES DE VIE : TEMPS D'ACCUEIL OU PERMANENCES ADAPTÉS AUX RYTHMES DES JEUNES**

1. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse entre 12h00 et 14h00 ?
2. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse entre 16h00 et 19h00 ?
3. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse après 19h00 ?
4. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse sur les mercredis ?
5. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse le week-end ?
6. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse les vacances ?
7. Une permanence peut-elle être organisée à la demande des jeunes ?

RYTHMES DE VIE : PRISE EN COMPTE DES DÉCROCHAGES ÉVENTUELS EN MATIÈRE DE RYTHMES ET D'HYGIÈNE DE VIE

1. Existe-t-il un dispositif de prévention sur l'anorexie et la boulimie ?
2. Existe-t-il un dispositif de prévention sur les addictions (drogue, tabac, alcool, TIC) ?
3. Existe-t-il un travail d'éducation sur la sexualité ?
4. Existe-t-il un travail d'éducation à l'alimentation ?
5. Existe-t-il un travail d'éducation sur la gestion des rythmes et du sommeil ?
6. Les jeunes sont-ils impliqués dans l'économat des séjours, et la confection des repas ?

RYTHMES DE VIE : PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS D'INTÉGRATION

1. Existe-t-il des liens contractuels avec des organismes sociaux sur la prise en compte de jeunes en situation de handicap ?
2. Existe-t-il des liens de même nature sur la prise en compte de jeunes en suivi social ou judiciaire ?
3. Existe-t-il des liens avec des organismes qui accompagnent les jeunes dans les décrochages scolaires ?
4. Existe-t-il des dispositifs spécifiques de prise en compte de jeunes en difficulté ?
5. Quels sont les modes d'entrée en relation avec les jeunes ?

6. Est-ce que la réflexion sur la prise de risque est intégrée dans le projet de l'équipe ?
7. Quid des liens spontanés et des réseaux personnels ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES "INTÉRIEURS" DE RELATIONS SOCIALES

1. Existe-t-il des espaces appropriables de type bar sans alcool ?
2. Existe-t-il des espaces appropriables par les jeunes de type foyer ou salle de jeunes ?
3. Existe-t-il des espaces intergénérationnels permettant une rencontre entre adultes et jeunes ?
4. Existe-t-il des espaces uniquement gérés par des jeunes ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES "EXTÉRIEURS" DE RELATIONS SOCIALES

1. Existe-t-il des aménagements urbains pensés pour faciliter les regroupements de jeunes ?
2. Existe-t-il des terrains et espaces sportifs ouverts librement aux jeunes ?
3. Existe-t-il des espaces scéniques de plein vent ?
4. Existe-t-il des espaces spontanés ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES THÉMATIQUES À IDENTITÉ JEUNES

1. Existe-t-il des espaces dédiés aux musiques et danses actuelles ?
2. Existe-t-il des espaces dédiés à la communication multimédia ?
3. Existe-t-il des espaces dédiés aux créations artistiques et à la diffusion (danse, théâtre, musique, art plastique) ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : ÉCOUTE, PERMANENCE D'ADULTES RÉFÉRENTS

1. Existe-t-il un ou des adultes identifiés par les jeunes permettant une écoute individualisée ?
2. Ces personnes sont-elles mobiles sur les lieux de vie des jeunes ?
3. Existe-t-il un système (une fonction) ou une compétence en médiation familiale ?
4. Existe-t-il des démarches de régulation de groupes ?
5. Existe-t-il un travail sur l'estime de soi, la confiance en soi ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : APPUI À PRATIQUE

1. Existe-t-il une veille permettant de relier les jeunes à des pratiques et expériences formatrices, dans les domaines sportifs, culturels, sociaux ?
2. Existe-t-il des démarches d'éducation à la consommation et aux phénomènes de mode ?
3. Existe-t-il des compétences immédiatement mobilisables dans des domaines techniques support dans des projets de jeunes ?
4. Les jeunes sont-ils force de proposition dans l'organisation de leurs loisirs ? Sont-ils accompagnés dans cette organisation ?
5. L'approche éducative est-elle partagée par l'équipe (place des jeunes, règles de vie, relation aux autres) ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : AUTORITÉ ET RAPPEL À LA LOI

1. Un système de règles internes au secteur jeunesse existe-t-il ?
2. Les jeunes sont-ils associés à la formulation de règles ?
3. Le secteur jeunesse est-il partie prenante d'une démarche de réparation interne au territoire ?
4. Vos actions sont-elles repérées comme des actions de prévention par les partenaires ?
5. Le secteur jeunesse travaille-t-il en partenariat avec les autorités civiles, police et gendarmerie ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉCOUVERTE DU MONDE ET OUVERTURE AUX AUTRES

1. Des sorties, des voyages sont-ils organisés ?
2. Existe-t-il un système d'échange avec d'autres territoires nationaux et internationaux ?
3. Existe-t-il des ateliers de découverte de nouvelles pratiques culturelles ou sportives ? (slam, blog collectifs, kitesurf)
4. Un travail spécifique autour des projets Européens est-il proposé ?
5. Favorisez-vous une réflexion autour de la réalité sociale et économique de votre territoire ?
6. Les ressources du territoire ou dans un environnement proche sont-elles utilisées ?

SITUATIONS PROPOSÉES : PRISE DE RESPONSABILITÉ ET CONSTRUCTION DE PROJETS

1. Existe-t-il des démarches d'expression et d'accompagnement de projets de jeunes ?
2. Existe-t-il des contrats d'autonomie ?
3. Existe-t-il des juniors associations ?
4. Existe-t-il des budgets autogérés ?

SITUATIONS PROPOSÉES : PRISE DE PAROLE ET VIE DE GROUPE

1. Existe-t-il un travail de formation à la communication et à la dynamique de groupe ?
2. Les jeunes sont-ils associés à la résolution des conflits ?
3. Existe-t-il un appui dans l'organisation de temps festifs gérés et régulés par les jeunes ?

LIEN AUX PARENTS : PAROLE DES PARENTS

1. Existe-t-il un temps récurrent, un lieu permanent permettant l'écoute des parents, l'échange entre professionnels et parents ?
2. Cet échange vous permet-il de mesurer des progressions dans les attitudes éducatives des parents au sein de la structure ou au sein de la famille ?
3. Existe-t-il des soirées, des conférences, des débats sur la jeunesse ?
4. Existe-t-il des contrats éducatifs passés avec les parents ?

34

LIEN AUX PARENTS : PARENTS ET JEUX INTERGÉNÉRATIONNELS

1. Les parents sont-ils sollicités en appui, en ressource, lors de certains projets portés par le secteur jeunesse ou les jeunes eux-mêmes ?
2. Sont-ils sollicités comme un réseau d'accès à des expériences pré professionnelles ?
3. Des temps de valorisation des jeunes en présence des parents sont-ils organisés ?

LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : ACTIONS À L'INTÉRIEUR DU COLLÈGE

1. Existe-t-il une permanence d'information sur l'activité jeunesse du territoire ?
2. Existe-t-il un ou des ateliers menés par le secteur jeunesse au sein de l'établissement ?
3. Existe-t-il un lien partenarial avec des enseignants ou des personnels de l'établissement sur des projets spécifiques (restauration, ENT, ...) ?

LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : REPRÉSENTATION DU SECTEUR JEUNESSE AU SEIN DU COLLÈGE

1. Un élu, représentant de la politique jeunesse territoriale, siège-t-il au sein du CA de l'établissement ?
2. Existe-t-il une représentation technique au sein du CESC ?
3. Existe-t-il un lien contractuel avec le FSE ?

LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : DÉMARCHE CONCERTÉE DE FORMATION À LA CITOYENNETÉ

1. Le secteur jeunesse est-il associé à la formation des délégués de classes ?
2. Existe-t-il des forums thématiques organisés en partenariat ?
3. Existe-t-il une information permanente sur les droits et l'actualité civique, organisée en partenariat ?
4. Existe-t-il un lien entre l'établissement et le conseil territorial de jeunes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : MOBILISATION SUR PROJETS EXEMPLAIRES

1. Existe-t-il un système d'accompagnement et de labélisation de micro-projets de jeunes inscrits dans une démarche de développement durable (démarche coopérative, citoyenneté, accessibilité économique, équité, environnement) ?
2. Existe-t-il des temps forts organisés par et avec les jeunes sur la valorisation de l'approche "développement durable" territoriale (expo, événement, conférences..) ?
3. Existe-t-il une démarche d'installation de jeunes entrepreneurs sur des filières de DD ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : PAROLES CITOYENNES DES JEUNES

1. Existe-t-il une prise en compte des jeunes dans les commissions traitant de politique territoriale ?
2. Existe-t-il une organisation de type conseil territorial de jeunes ?
3. Existe-t-il des débats sur des thématiques ou des expériences d'intérêt général portées par des jeunes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE JEUNE, CITOYEN ET ACTEUR DE SON TERRITOIRE

1. Les jeunes sont-ils sensibilisés aux richesses locales de leur territoire ?
2. Les jeunes sont-ils impliqués dans la vie locale (travail avec des associations) ?
3. Les jeunes sont-ils mobilisés sur des agendas 21 locaux ou d'établissements scolaires ?
4. Les jeunes ont-ils conscience de l'interdépendance des personnes et des actions et de leur conséquence dans la durée ?

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DES JEUNES : TRANSPORT

1. Existe-t-il un système de transport en commun favorisant la liaison au sein du territoire et entre territoires adaptés aux jeunes (horaires et tarifs) ?
2. Existe-t-il un travail partenarial autour du BSR, de la prévention routière, de l'accès au permis de conduire ?

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DES JEUNES : EDUCATION À LA MOBILITÉ

1. Existe-t-il un travail d'information et d'accompagnement, des jeunes à la mobilité scolaire, culturelle, sociale, hors territoire : espaces urbains, lieux d'études, bassins d'emploi ?
2. Existe-t-il un partenariat avec les établissements scolaires pour créer des liaisons avec des centres universitaires ou des centres d'apprentissage, avec les organismes de logement ?
3. Existe-t-il des partenariats transfrontaliers entre groupes de jeunes et organismes identiques ?
4. Existe-t-il des sorties régulières vers des sites culturels périphériques du département et de la région ?
5. Existe-t-il un système d'offre d'emplois ponctuels hors territoire ?
6. Existe-t-il une formation de base à l'entretien mécanique des deux roues et de la première voiture ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIATS THÉMATIQUES

1. Existe-t-il des partenariats avec des associations à vocation sociale ou humanitaire ?
2. Existe-t-il un partenariat avec la médiathèque, les services ou associations culturelles ?
3. Existe-t-il un partenariat avec les associations sportives ou services sportifs ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIATS, EXPÉRIENCES PRÉ - PROFESSIONNELLES

1. Existe-t-il un système de responsabilisation des jeunes majeurs dans les associations ?
2. Existe-t-il un réseau de tutorat avec le monde de l'entreprise ?
3. Existe-t-il un lien contractuel avec la mission locale ?
4. Ce lien existe-t-il également de façon informelle ?
5. Existe-t-il une démarche d'accompagnement des jeunes vers des emplois ou stages ponctuels ?
6. Existe-t-il un partenariat avec les employeurs saisonniers pour les jeunes du territoire ?
7. Le territoire favorise-t-il un accès au 1^{er} emploi ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION INTERNE À L'ÉQUIPE DU SECTEUR JEUNESSE

1. Existe-t-il un recrutement pensé spécifiquement sur des compétences professionnelles liées à la jeunesse ?
2. Existe-t-il une formation continue sur l'écoute, sur l'accompagnement de projets, sur la dynamique des groupes, le lien aux parents??
3. Existe-t-il un système permettant d'éviter l'isolement des secteurs jeunesse ?
4. Existe-t-il une formation continue sur les questions spécifique liées à la jeunesse (violence, conduites à risque ?)
5. Un plan de formation est-il défini ?
6. L'accès à la qualification est-elle une priorité (formation diplômante, VAE) ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION PARTENARIALE SUR LE TERRITOIRE

1. Existe-t-il des temps de réflexions partagés avec les autres acteurs éducatifs du territoire s'adressant aux jeunes, autour notamment des valeurs éducatives ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION EXTERNE

1. Les animateurs participent-ils à des rencontres départementales sur les problématiques liées à la jeunesse lorsqu'elles existent ?
2. Les animateurs sont-ils impliqués dans un réseau ?

INFORMATION ET QUALIFICATION : INFORMATION DÉDIÉE AUX JEUNES

1. Existe-t-il un système d'échange entre le service jeunesse et les jeunes : site, blog, face book ?
2. Existe-t-il des outils de valorisation de la réussite et de l'expression des jeunes : pages dédiées sur le site du territoire, sur le journal local, temps d'antenne sur la radio locale, films réalisés par les jeunes ?
3. Existe-t-il un travail d'éducation à l'information et aux médias ?

INFORMATION ET QUALIFICATION : INFORMATION DÉDIÉS AUX PARENTS

1. Existe-t-il un système d'information des familles : site, blog, courriers, journal ?
2. Existe-t-il des rencontres d'information formalisées avec les parents ?
3. Existe-t-il une démarche permettant l'accès à des lieux ressources ?

RÉFÉRENTIEL STRUCTURES PETITE ENFANCE

RYTHMES DE VIE : ACCUEIL DE L'ENFANT

1. Existe-t-il une organisation spécifique de l'accueil de l'enfant et de ses parents ?
2. L'équipe connaît-elle l'environnement social de l'enfant ?
3. Existe-t-il une période d'adaptation au lieu d'accueil ?
4. Cette période d'adaptation est-elle gérée avec la famille ?
5. La gestion des transitions est-elle organisée ?

36

RYTHMES DE VIE : PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES

1. Des besoins particuliers affectifs, moteurs, alimentaires sont-ils pris en compte en fonction des âges ?
2. Des temps de sommeil et de repos sont-ils régulièrement aménagés ?
3. Existe-t-il une alternance entre moments collectifs et moments individualisés ?
4. Les situations proposées permettent-elles de dégager des temps suffisants non contraints et de ressourcement imaginaire ?

RYTHMES DE VIE : ÉCOUTE

1. L'équipe est-elle à l'écoute de l'enfant ?
2. L'équipe est-elle à l'écoute de la famille ?
3. Chaque enfant est-il connu par chaque membre de l'équipe ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES INTÉRIEURS

1. Un espace réservé à l'accueil individualisé des familles existe-t-il ?
2. Un espace spécifique "bébés" est-il aménagé ?
3. Les espaces réservés au sommeil et au repos sont-ils suffisants et adaptés ?
4. Les espaces sont-ils évolutifs et adaptables en fonction des âges ?
5. Les espaces intimistes existent-ils notamment au niveau des sanitaires ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES EXTÉRIEURS

1. Un espace extérieur couvert existe-t-il ?
2. Des espaces verts existent-ils à proximité ?
3. Des espaces de jeux collectifs communaux sont-ils utilisables ?
4. Des espaces extérieurs spécifiques à la structure petite enfance sont-ils aménagés ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES THÉMATIQUES

1. Des espaces d'activités thématiques modulables sont-ils aménagés (motricité, éveil culturel, éveil musical?) ?
2. Les jouets sont-ils présents de manière permanente. Sont-ils renouvelés régulièrement ?
3. Des livres sont-ils présents de manière permanente dans un espace approprié ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : REPÈRES

1. Un travail autour de repères sécurisants est-il mis en œuvre ?
2. Un travail autour du langage, de la manière de s'adresser à l'enfant existe-t-il ?
3. La gestion de la séparation fait-elle l'objet d'un projet spécifique ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : COHÉSION D'ÉQUIPE

1. Les modes de relation à l'enfant sont-ils l'objet d'un écrit d'équipe ?
2. Existe-t-il des temps d'évaluation ou de supervision sur la relation enfant/adulte ?
3. Les prises de relais dans les situations difficiles sont-elles prévues ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : GESTION DU COLLECTIF

1. La gestion du collectif d'enfants permet-elle des relations d'âge à âge ?
2. Les relations entre enfants constituent-elles un levier pédagogique ?
3. L'équipe permet-elle l'activité spontanée de l'enfant ?

SITUATIONS PROPOSÉES : ACTIONS DE SOCIALISATION

1. Le jeu est-il présent dans l'ensemble des périodes d'activités ?
2. Des séances de jeux collectifs sont-elles organisées ?
3. Des temps de paroles sont-ils aménagés ?
4. Le partage est-il privilégié ?
5. L'introduction de règles de vie est-elle amenée ?

SITUATIONS PROPOSÉES : EVEIL CULTUREL ET MOTEUR

1. Des parcours de motricité existent-ils à l'intérieur de la structure ?
2. Des parcours de motricité sont-ils proposés à l'extérieur dans un environnement naturel ?
3. Des temps d'éveil thématiques, musique, contes, lectures, arts plastiques ...sont-ils proposés ?
4. Des spectacles sont-ils organisés ?

SITUATIONS PROPOSÉES : EDUCATION AU GOÛT

1. Les repas sont-ils conçus avec l'équipe de l'accueil ?
2. Les repas sont-ils diversifiés ?
3. La présentation des plats est-elle privilégiée ?
4. Des activités sont-elles organisées autour de la cuisine ?

SITUATIONS PROPOSÉES : OUVERTURE AUX AUTRES, OUVERTURE À SOI

1. La rencontre avec les habitants est-elle formalisée ?
2. Des sorties d'éveil autour des sens sont-elles organisées ?
3. Des situations d'essai, de tâtonnements, de prise de risques permettent-ils de valoriser la confiance et l'estime de soi ?
4. L'imaginaire, la rêverie sont-ils aussi privilégiés ?

LIEN AUX PARENTS : ENGAGEMENT PARENTAL

1. La structure est-elle identifiée comme un outil d'accueil et d'engagement pour les nouvelles familles sur le territoire ?
2. Les parents sont-ils sollicités en appui, en ressource, lors de certains temps d'animation ?
3. Des temps de rencontres conviviaux sont-ils organisés ?
4. Existe-t-il des soirées, des conférences, des débats, sur la petite enfance organisées par et avec les parents ?

LIEN AUX PARENTS : INTERGÉNÉRATIONNEL

1. Les parents sont-ils sollicités sur des temps collectifs d'échange, de jeu, d'éveil avec les enfants ?
2. Des rencontres avec des personnes âgées sont-elles formalisées ?
3. Ces rencontres sont-elles conçues comme un échange de tendresse autour d'animation spécifiques : lecture, promenade, jeux ?

LIEN AUX PARENTS : SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

1. Existe-t-il un temps récurrent, un lieu permanent permettant l'écoute des parents ?
2. La structure offre-t-elle un lieu de rencontre, d'écoute, de soutien pour les parents isolés ?
3. Des compétences en médiation familiale existent-elles dans l'équipe ?

LIEN À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE

1. Existe-t-il un projet de passerelle entre la structure petite enfance et l'école maternelle ?
2. Une découverte progressive de l'école est-elle structurée ?
3. Une rencontre et une découverte progressive des adultes est-elle prévue ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ECORESponsabilité ENVIRONNEMENTALE DE L'ÉQUIPE

1. Les déchets de soin et les déchets sanitaires (couches, lingettes, gants, sur-chaussures?) font-ils l'objet d'un traitement spécifique ?
2. Les déchets alimentaires sont-ils spécifiquement pris en compte ?
3. La température ambiante de l'établissement fait-elle l'objet d'un système de réglage adapté ?
4. La gestion du tri sélectif est-elle mise en place ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : EDUCATION

1. Les plus grands sont-ils sensibilisés aux gestes d'économie et de tri ?
2. Le lien à la terre et à ses ressources fait-il l'objet de projets spécifiques (jardinage, soin des animaux?) ?
3. Les relations de solidarité, d'entraide sont-elles intégrées de manière permanente au projet ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIATS THÉMATIQUES

1. Existe-t-il des partenariats avec des associations à vocation sportive ?
2. Existe-t-il des partenariats avec des associations à vocation culturelle ?
3. Existe-t-il un partenariat avec la médiathèque, les services ou associations culturelles de la collectivité ?
4. Existe-t-il un partenariat avec le service enfance-jeunesse du territoire ? (continuité éducative, jobs et stages) ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIAT SOCIAL ET MÉDICAL

1. Le lien avec le service de la PMI est-il opérationnel ?
2. La relation au médecin référent est-elle programmée ?
3. Le partenariat en matière "d'alarme" sanitaire et sociale (lien avec les A. S.) est-il effectif ?
4. Un partenariat avec des structures médico-sociales et lié à l'accompagnement d'enfants en situation difficile ou de handicap est-il formalisé ?
5. Le lien à la CAF est-il utilisé comme une ressource d'observation et d'analyse du fonctionnement et de gestion ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : COMPLÉMENTARITÉ DES MODES D'ACCUEIL

1. La coopération entre les professionnels du secteur est-elle organisée autour d'un projet social concerté (directrice multi accueil, animatrice de RAM, associations d'assistantes maternelles) ?
2. Une analyse de la demande des familles et de l'offre proposée est-elle régulièrement réalisée ?
3. L'affectation des places est-elle un sujet d'intérêt territorial partagé (processus d'inscription territorialisé, critères d'admissibilité partagés, commission d'attribution des places) ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES PERSONNES : FORMATION INTERNE À L'ÉQUIPE PETITE ENFANCE

1. Existe-t-il un recrutement pensé spécifiquement sur des compétences professionnelles liées à la petite enfance au-delà de la prise en compte réglementaire? (complémentarité, pluridisciplinarité?)
2. Existe-t-il une formation continue sur l'éveil, le langage, le handicap?
3. Existe-t-il un système de VAE, permettant la promotion sociale de l'équipe (ND vers CAP, CAPPE vers Auxiliaires)?
4. Existe-t-il une formation continue pour la direction sur la gestion d'un service petite enfance (financière et humaine)?

FORMATION ET QUALIFICATION DES PERSONNES : FORMATION PARTENARIALE

1. Existe-t-il des temps de réflexions partagés avec les autres acteurs de la petite enfance sur le territoire ?
2. La structure participe-t-elle à un réseau départemental des établissements fédérés et/ou institutionnels ?
3. Existe-t-il des formations liées à la réalité du milieu médico-social ?
4. Existe-t-il des temps de formation partagés avec le service enfance-jeunesse ?
5. Existe-t-il des échanges de compétences entre salariés des deux secteurs ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : INFORMATION DES PARENTS

1. Existe-t-il un livret d'accueil ? (règlement intérieur, projet éducatif?)
2. Existe-t-il un conseil d'usagers ?
3. Existe-t-il des temps de rencontres collectives formalisés avec les parents ?
4. Existe-t-il une lettre d'information, plaquette, site, blog dédiés aux familles et gérés avec elles ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : INFORMATION DE L'ÉQUIPE

1. Une personne de l'équipe est-elle chargée de faire circuler un travail de veille éducative ?
2. Un système d'expression des salariés est-il organisé ? (boîte à idées?)
3. Existe-t-il un outil de communication interne à l'équipe ? (livret, point infos, journal?)
4. Un affichage incitatif sur la formation est-il réalisé ?

RÉFÉRENTIEL TRANSVERSAL POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : APPROPRIATION DU PROJET EDUCATIF

1. Le projet éducatif local est-il défini avec l'ensemble des acteurs éducatifs ?
2. Au regard des orientations politiques ?
3. Au regard des besoins/attentes de la population du territoire ?
4. Existe-t-il un document de référence ?
5. Si oui, chaque acteur en est-il destinataire ?
6. Chaque acteur est-il en mesure de présenter les orientations éducatives du territoire ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : STRUCTURATION DE LA CONCERTATION

1. Existe-t-il une instance globale de concertation ?
2. Si oui, se réunit-elle régulièrement ?
3. Si oui, existe-t-il un document présentant le rôle de cette instance ?
4. Les places et rôles de chacun, les règles de fonctionnement, le mode de validité des décisions sont-ils également définis ?
5. Des commissions de travail se réunissent-elles régulièrement ?
6. Le partenariat entre acteurs est-il contractualisé ?
7. Des comptes rendus écrits de réunions sont-ils systématiquement réalisés ?
8. Sont-ils diffusés auprès de l'ensemble des acteurs ?
9. Des relevés de décisions sont-ils posés et communiqués ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PILOTAGE DU PARTENARIAT

1. Le comité de pilotage est-il un lieu d'analyse et d'évaluation de la politique éducative sur le territoire ?
2. Une équipe de coordination est-elle chargée de sa mise en œuvre ?
3. Des commissions, des groupes thématiques sont-ils chargés de la réflexion autour de projets partagés ?
4. Une commission politique est-elle chargée de prendre les décisions (Commission éducative communautaire, commission municipale...) ?
5. Le système de pilotage favorise-t-il la prise de décision dans des délais acceptables ?
6. Les décisions sont-elles suivies d'actions ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : MUTUALISATION

1. Existe-t-il des postes partagés ?
2. Le matériel est-il mutualisé ?
3. Les compétences des acteurs éducatifs du territoire sont-elles utilisées de manière transversale ?
4. Cette transversalité permet-elle l'émergence de nouveaux projets ?
5. La mutualisation est-elle conventionnée ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTICIPATION

1. Les acteurs sont-ils présents sur chaque temps de concertation ?
2. Sont-ils porteurs de propositions, d'initiatives ?
3. Prennent-ils la parole ?
4. Une bonne écoute règne-t-elle au sein des instances ?
5. Les échanges sont-ils constructifs et aboutissent-ils à des décisions ?
6. Les différents avis sont-ils pris en compte ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : ACTIONS PARTAGÉES

1. Les acteurs sont-ils impliqués dans des manifestations du territoire ?
2. Les actions mises en place sont-elles en adéquation avec les objectifs du PEL ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : OUVERTURE DU TERRITOIRE VERS L'EXTÉRIEUR

1. Le groupe de pilotage est-il en capacité de s'ouvrir vers l'extérieur ?
2. Des partenariats sont-ils engagés avec d'autres territoires ?
3. Les projets sont-ils communiqués au-delà du territoire ?

LIEN AUX PARENTS : IMPLICATION DES PARENTS

1. Les parents participent-ils au comité de pilotage ?
2. Ont-ils leur place dans les CA des associations éducatives ?
3. Sont-ils à l'initiative d'actions éducatives ?
4. Participent-ils à l'encadrement d'activités ?
5. S'impliquent-ils dans des événements territoriaux ?
6. Existe-t-il des associations de parents d'élèves ?
7. Les parents sont actifs au sein de ces APE ?
8. Existe-t-il des associations de parents d'enfants ?
9. Les parents sont-ils actifs au sein de ces associations ?

LIEN AUX PARENTS : APPUI AUX PARENTS

1. Existe-t-il des lieux d'écoute pour rencontrer les parents ?
2. Existe-t-il des lieux et espaces d'accueil des parents sur les structures éducatives (accueils du matin, du soir, mercredi, vacances...) ?
3. Existe-t-il des groupes de paroles ?
4. Existe-t-il des espaces (local, maison...) où les parents puissent se réunir de manière informelle et autonome ?
5. Un système d'accueil de parents par des professionnels du travail social existe-t-il ? (REAAP, psychologue référent, assistante sociale référente, agent CCAS...)

LIEN AUX PARENTS : RELATION AUX PARENTS

1. Existe-t-il des actions parents-enfants ?
2. Les parents construisent-ils des projets avec les équipes des structures d'accueils de loisirs ?
3. Les parents ont-ils une place définie au sein des établissements scolaires ?
4. Des rencontres, des échanges informels entre professionnels et parents existent-ils ?

40

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : TRAVAIL DE CO-ÉDUCATION

1. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre animateurs et associations ?
2. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre enseignants et associations ?
3. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre parents et enseignants ?
4. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre animateurs et enseignants ?
5. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre parents et animateurs ?

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : ARTICULATION DES DISPOSITIFS, DES PROJETS

1. Les différents dispositifs sont-ils connus de tous les acteurs du territoire ? (ex: PEL, projets d'école, d'établissement, projets éducatifs et pédagogiques...)
2. Existe-t-il un outil commun de recueil de ces informations ? (site partagé, classeur mémoire partagé, journal partagé, fiches techniques partagées...)
3. Les acteurs sont-ils impliqués ensemble dans les manifestations du territoire ?
4. Des actions partagées existent-elles ?
5. Si des actions partagées existent, sont-elles l'objet d'écrits spécifiques ?
6. Si des actions partagées existent, sont-elles en adéquation avec les orientations du PEL ?
7. Des modalités et règles de fonctionnement communes existent-elles notamment sur les sites scolaires ?

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : COMMUNICATION PARTAGÉE

1. Existe-t-il des temps d'information gérés en commun: réunions de rentrée, conseils d'écoles, journées portes ouvertes...
2. Existe-t-il des outils d'information gérés en commun ?

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : VALEURS ÉDUCATIVES

1. Existe-t-il une réflexion autour des attitudes éducatives, principes éducatifs et valeurs éducatives sur le territoire (ou dans les structures) ?
2. Existe-t-il des temps de partage, de concertations et de décisions collectives (entre acteurs éducatifs locaux) autour d'orientations éducatives ?
3. Les valeurs éducatives "Estime de soi, confiance en soi" sont-elles inscrites dans le PEL ?
4. Les valeurs éducatives "Partage, ouverture à la diversité, à la différence, le vivre ensemble" sont-elles inscrites dans le PEL ?
5. Les valeurs éducatives "Autonomie, rapport aux règles de vie, organisation personnelle, connaissance de soi" sont-elles inscrites dans le PEL ?
6. Les valeurs éducatives "Découverte: artistique, culturelle, humanitaire, scientifique...." sont-elles inscrites dans le PEL ?
7. Les valeurs éducatives "Plaisir, jeu, coopération" sont-elles inscrites dans le PEL ?
8. Les valeurs éducatives "Compréhension des enjeux, esprit critique" sont-elles inscrites dans le PEL ?
9. Les valeurs éducatives "Participation, vie de groupe, construction collective" sont-elles inscrites dans le PEL ?
10. Les valeurs éducatives "Écoute, communication interpersonnelle, prise de parole" sont-elles inscrites dans le PEL ?

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : EVALUATION

1. Existe-t-il des temps de formation des acteurs locaux autour de ces valeurs éducatives ?
2. Existe-t-il une grille d'observation ou des outils d'observation de la mise en œuvre de ces valeurs éducatives pour les acteurs éducatifs locaux ?
3. Existe-t-il des espaces ou des temps d'évaluation avec les partenaires visant à mesurer la mise en œuvre des valeurs éducatives partagées ?

ACCESSIBILITÉ : TRANSPORTS

1. Existe-t-il un réseau de transports collectifs ?
2. Existe-t-il un réseau de transports à la demande ?
3. Existe-t-il un réseau de transports collectifs par types d'activités ?
4. Existe-t-il un réseau de transports collectifs par période (mercredis, vacances) ?
5. Le coût du transport peut-il être un frein à la fréquentation de l'action ?

ACCESSIBILITÉ : TARIFS DES ACTIVITÉS

1. Existe-t-il une graduation des tarifs des activités et services éducatifs, sociaux, culturels et sportifs en fonction des revenus ?
2. Existe-t-il des activités gratuites ?
3. Les activités gratuites créent-elles des jeux de concurrence ?
4. Existe-t-il des abonnements, des forfaits, des passeports éducatifs... ?
5. Existe-t-il des aides directes de la collectivité locale à l'inscription aux activités proposées sur le territoire ?
6. Existe-t-il des aides spécifiques au-delà des minimas sociaux (pour les tranches moyennes) hors aides CAF ou MSA ?

ACCESSIBILITÉ : AMPLITUDE HORAIRE

1. Existe-t-il un recueil et une évaluation des attentes en termes d'amplitude des horaires d'ouverture des différents services et activités ?
2. Les horaires sont-ils adaptés à ces attentes ?
3. Les horaires répondent-ils aux besoins des familles ?

ACCESSIBILITÉ : MOBILITÉ INTERNE ET EXTERNE DES JEUNES

1. Les déplacements des jeunes sont-ils organisés ?
2. Les déplacements sont-ils sécurisés ?
3. Favorisent-ils l'autonomie ?
4. Les possibilités offertes par le bourg, la ville, sont-ils accessibles de manière autonome pour les jeunes ?
5. Les jeunes, les familles, sont-ils accompagnés dans leur relation au transport autonome ? (information, action test...).

RYTHMES DE VIE : FORMATION/INFORMATION AUTOUR DE LA CHRONOBIOLOGIE

1. Existe-t-il des temps de formation commun pour tous les acteurs sur les rythmes chrono biologiques ?
2. Existe-t-il des temps de formation commun pour tous les acteurs sur les besoins physiologiques ? (sommeil, alimentation, tensions...)

RYTHMES DE VIE : AMÉNAGEMENT DE LA JOURNÉE, DE LA SEMAINE, DE L'ANNÉE

1. Existe-t-il une coordination des différents temps de l'enfant en fonction de son âge sur la journée ?
2. Les temps et modes de transports sont-ils adaptés aux rythmes de vie sur la journée ?
3. Les temps et modes de transports sont-ils adaptés aux rythmes de vie sur la semaine ?
4. Les temps et modes de transports sont-ils adaptés aux rythmes de vie sur l'année ?
5. Les horaires et les espaces des écoles sont-ils adaptés aux rythmes sur la journée ?
6. Les horaires et les espaces des écoles sont-ils adaptés aux rythmes sur la semaine ?
7. Les horaires et les espaces des écoles sont-ils adaptés aux rythmes sur l'année ?
8. Les horaires et espaces des accueils de loisirs sont-ils adaptés aux rythmes sur la journée ?
9. Les horaires et espaces des accueils de loisirs sont-ils adaptés aux rythmes sur la semaine ?
10. Les horaires et espaces des accueils de loisirs sont-ils adaptés aux rythmes sur l'année ?
11. Les horaires et pratiques des associations sont-ils adaptés aux rythmes sur la journée ?
12. Les horaires et pratiques des associations sont-ils adaptés aux rythmes sur la semaine ?
13. Les horaires et pratiques des associations sont-ils adaptés aux rythmes sur l'année ?

RYTHMES DE VIE : GESTION DES TRANSPORTS

1. Les horaires sont-ils adaptés en fonction de la durée des transports ?
2. Les transports sont-ils adaptés à la réalité géographique du territoire, des familles, des rythmes de vie ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : PLACE LAISSÉE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES EN TANT QU'ACTEURS

1. Existe-t-il des outils et des moyens de consultation des enfants et des jeunes ?
2. L'enfant et le jeune peuvent-ils intégrer des instances de décisions politiques, associatives ?
3. Existe-t-il un animateur permanent de « la place de l'enfant » (type coordonnateur PEL) ?
4. Existe-t-il une charte définissant la place des enfants et des jeunes sur le territoire ?
5. Existe-t-il une démarche, une procédure, une personne référente, garante de la prise en compte de la place des enfants et des jeunes dans les projets du territoire (tous projets confondus: urbanistiques, touristiques...) ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : INSTANCES POLITIQUES DÉDIÉES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

1. Existe-il une ou plusieurs instances politiques intégrant des enfants et des jeunes ?
2. Existe-t-il notamment: conseil de centre de loisirs / conseil d'école / conseil communal / conseil intercommunal ?
3. Des moyens sont-ils affectés à ces instances (humains, financiers, matériels) ?
4. Une part des décisions liées à la vie du territoire appartient-elle à l'enfant et au jeune ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LIEUX D'INFORMATION ET D'ÉCOUTE

1. Existe-t-il des lieux d'écoute et d'information dédiés aux enfants et aux jeunes ?
2. Existe-t-il des outils et moyens de consultation des enfants et des jeunes ?
3. Ces lieux sont-ils animés par un professionnel ?
4. Ont-ils des horaires d'ouverture adaptés ?
5. Sont-ils fréquentés ?
6. Sont-ils ouverts à toutes les tranches d'âge (CM- pré-ados, ados, jeunes majeurs) ?
7. Sont-ils accessibles ?
8. Mobilisent-ils une information suffisante et adaptée aux attentes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : PROJETS DE JEUNES

1. Existe-t-il des moyens humains et matériels dans l'accompagnement et la réalisation de projets de jeunes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUVERTURE DU TERRITOIRE

1. Existe-t-il des projets et relations permettant l'ouverture du territoire et donc des enfants et des jeunes vers l'extérieur (jumelages, partenariat territoire rural/territoire urbain, coopération franco-espagnole, échanges de groupes de jeunes...)?
2. Est-ce que les acteurs éducatifs ont construit des partenariats avec d'autres acteurs extérieurs au territoire, proches ou éloignés ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : FORMATION À LA CITOYENNETÉ

1. Existe-t-il des temps de formation des délégués d'élèves ?
2. Existe-t-il des temps de formation des enfants et des jeunes lorsqu'ils ont d'autres fonctions électives ?
3. Existe-t-il des temps de formation d'animateurs autour de la relation interpersonnelle, l'écoute, la prise de parole, la dynamique de groupe....?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION INITIALE

1. Existe-t-il une stratégie de recrutement tenant compte de la plurivalence des formations initiales ?
2. La formation initiale en cours d'emploi est-elle une préoccupation ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION CONTINUE

1. Un plan de formation des divers acteurs éducatifs est-il défini ?
2. Existe-t-il des formes d'école des parents ?
3. Existe-t-il des temps de formation d'élus ?
4. Existe-t-il des formations spécifiques pour les enseignants ?
5. Ces formations sont-elles partagées entre divers acteurs ?
6. Existe-t-il des temps d'information, de débat, de conférences ?
7. Existe-t-il des espaces de débat ?

OFFRE ÉDUCATIVE : ATTENTES DES FAMILLES

1. L'offre éducative permet-elle de répondre aux attentes des familles ?
2. Permet-elle de répondre à l'ensemble des tranches d'âges présentes sur le territoire ?
3. Les activités sont-elles réparties sur une amplitude horaire adaptée ?

OFFRE ÉDUCATIVE : COMPLÉMENTARITÉ

1. L'offre éducative est-elle réfléchie de manière concertée ?
2. Les activités sont-elles concurrentielles ?
3. Les activités sont-elles complémentaires ?
4. L'offre éducative fait-elle l'objet d'une communication partagée (plaquette, site) à l'échelle du territoire ?
5. L'offre éducative s'inscrit-elle dans une démarche de développement durable ?

OFFRE ÉDUCATIVE : VARIÉTÉ, DIVERSITÉ DE L'OFFRE

1. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins physiologiques ?
2. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins physiques ?
3. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins affectifs ?
4. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins de sécurité ?
5. L'offre éducative permet-elle de prendre en compte les rythmes individuels et collectifs ?
6. L'offre éducative permet-elle de développer la confiance en soi ?
7. L'offre éducative permet-elle d'apprendre à vivre ensemble ?
8. L'offre éducative favorise-t-elle l'expression ?
9. L'offre éducative stimule-t-elle l'engagement ?
10. L'offre éducative favorise-t-elle la découverte ?

OFFRE ÉDUCATIVE : ENVIRONNEMENT

1. Les activités favorisent-elles la connaissance de l'environnement ?
2. L'offre éducative est-elle tournée vers l'extérieur du territoire ?
3. Les activités favorisent-elles la rencontre intergénérationnelle ?

FINANCEMENTS : POLITIQUE TARIFAIRE

1. Existe-t-il une analyse des tarifs ?
2. Existe-t-il une analyse des coûts ?
3. Une répartition organisée des co-financements existe-t-elle ?
4. Existe-t-il un système organisé de facturation, de recouvrement ?
5. Existe-t-il une analyse de l'évolution des tarifs ?

FINANCEMENTS : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

1. Les associations éducatives sont-elles subventionnées ?
2. Les associations éducatives sont-elles subventionnées par les municipalités ?
3. Les associations éducatives sont-elles subventionnées par la Communauté de communes ?
4. Existe-t-il des associations ayant une délégation de service public ?
5. Existe-t-il une convention ?
6. Les subventions non fléchées existent-elles en nombre important ?
7. Existe-t-il des personnels mis à disposition pour les associations par les collectivités ?
8. Existe-t-il du matériel mis à disposition par les collectivités (mutualisation éventuelle) ?

FINANCEMENTS : INVESTISSEMENTS

1. La collectivité investit-elle de manière conséquente et régulière dans le secteur éducatif ?

GESTION HUMAINE : STABILITÉ DES ÉQUIPES

1. Les taux de renouvellement des équipes sur plusieurs années permettent-ils de la stabilité ?
2. Favorisent-ils la continuité éducative ?
3. Permettent-ils un suivi cohérent ?
4. Favorisent-ils l'évolution des partenariats ?

GESTION HUMAINE : PROFESSIONNALISATION

1. La part du personnel ayant une formation professionnelle est-elle suffisante pour garantir le niveau qualitatif souhaitable ?
2. La part du personnel ayant un statut non précaire est-elle suffisante pour garantir le niveau qualitatif souhaitable ?
3. Existe-t-il un plan de formation ?

GESTION HUMAINE : ORGANIGRAMME

1. Existe-t-il des organigrammes du PEL ?
2. Existe-t-il des organigrammes des structures de loisirs ?
3. Existe-t-il des organigrammes des associations éducatives ?

GESTION HUMAINE : BÉNÉVOLAT/ENGAGEMENT

1. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions en tant que parents ?
2. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions en tant que jeunes ?
3. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions en tant que bénévoles associatifs ?
4. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions dans les structures de loisirs ?
5. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions dans le milieu culturel ?
6. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions dans le milieu sportif ?
7. Y a-t-il des possibilités de formation pour les bénévoles ?
8. Le bénévolat fait-il l'objet d'un engagement écrit ?

GESTION HUMAINE : VALORISATION DES COMPÉTENCES (SUR LE TERRITOIRE ET AU DELÀ)

1. Existe-t-il des formes de partenariat contractualisées autour de compétences spécifiques (coopération avec brevet d'état, érudits locaux, structures à thèmes, bibliothèques, équipements culturel, sportif, touristique...) ?
2. Ces compétences sont-elles mobilisées sur plusieurs structures ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES DÉDIÉS

1. Existe-t-il des lieux spécifiquement dédiés aux structures de loisirs, notamment pour les périodes de vacances ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES PARTAGÉS

1. Existe-t-il des modalités de partage des espaces notamment sur la semaine scolaire ?
2. Ces modalités, sont-elles écrites ?
3. Ces modalités sont-elles l'objet d'une réflexion collective ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : SÉCURITÉ

1. Les locaux répondent-ils aux normes de sécurité ?
2. Sont-ils régulièrement inspectés par les commissions de sécurité ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : PROGRAMMATION

1. Une programmation de l'évolution du parc d'équipement (nouvelles classes, salles, structures enfance...) est-elle prévue ?
2. Les usagers et professionnels sont-ils consultés dans la mise en œuvre de la programmation ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : QUALITÉ DES ESPACES

1. Les espaces sont-ils suffisants en surface ?
2. Les points d'eau et sanitaires sont-ils suffisants et adaptés ?
3. Offrent-ils des possibilités de segmentation des effectifs ?
4. Offrent-ils des possibilités d'isolement ?
5. Offrent-ils diverses possibilités : motricité, repos, lecture, création plastique, développement de l'imaginaire....?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : URBANISME

1. Existe-t-il un schéma urbanistique de la place des enfants et des jeunes, des familles, du lien social ? (aménagement des aires de jeux, évolution des équipements dédiés, aménagements d'espaces informels, pistes cyclables, garages à vélo....)

INFORMATION ET COMMUNICATION : OUTIL DE PRÉSENTATION

1. Existe-t-il un outil de présentation de l'offre éducative ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : MOYENS ALLOUÉS

1. La part des budgets consacrée à l'information est-elle suffisante ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : MODALITÉS DE DIFFUSION

1. Existe-t-il des supports d'information et de communication suffisants ?
2. Existe-t-il des supports d'information et de communication type plaquette, lettre, journal ?
3. Existe-t-il des supports d'information et de communication type site PEL, blog, réseau social ?
4. Existe-t-il des supports d'information et de communication autres ?
5. Quelle est la fréquence de diffusion - hebdomadaire ?
6. Quelle est la fréquence de diffusion - mensuelle ?
7. Quelle est la fréquence de diffusion - trimestrielle ?
8. Quelle est la fréquence de diffusion - semestrielle ?
9. Quelle est la fréquence de diffusion - irrégulière sans calendrier précis ?
10. Ces outils sont-ils suffisamment adaptés à travers les fréquences de diffusion, les usages qui en sont fait...?

11. Existe-t-il de lieux d'information directe physique de proximité (guichet d'accueil, personnels d'accueil...) ?
12. Existe-t-il des enquêtes de satisfaction ?
13. Existe-t-il des systèmes de recueil de suggestions ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : DIFFUSION DU PEL

1. Le projet éducatif local est-il consultable ?
2. Le projet éducatif local est-il distribué ?
3. Le projet éducatif local est-il présent dans les structures ?
4. Existe-t-il des commissions extra-municipales ou communautaires ?
5. Existe-t-il des conseils consultatifs d'usagers ?

45

INFORMATION ET COMMUNICATION : RELATION MÉDIAS

1. Existe-t-il une stratégie de diffusion des projets et des actions, des réussites, auprès des médias ?
2. Existe-t-il un personnel référent chargé de la relation aux médias ?
3. Existe-t-il un administrateur de site ?

RÉFÉRENTIEL ENFANCE ET VACANCES

RYTHMES DE VIE : PROJETS D'ENFANTS

1. L'organisation des vacances permet-elle l'expression de projets d'enfants ?
2. Des situations de sensibilisation et les moyens mis à disposition, permettent-ils de stimuler des projets d'enfants ?
3. L'organisation de la journée et de la semaine est pensée en fonction du rythme de la réalisation de ces projets d'enfants ?

RYTHMES DE VIE : DÉTENTE ET LOISIRS INFORMELS

1. Des temps et des espaces sans adultes sont pensés et organisés ?
2. Le repos, la sieste, la contemplation, les temps de conversations dans le groupe sont pleinement intégrés au projet ?
3. Les nuitées, le sommeil s'inscrivent dans des relations contractualisées

RYTHMES DE VIE : HYGIÈNE, PLEIN AIR ET SENSATIONS

1. Les activités de plein air permettant de générer des fatigues et des récupérations sont-elles privilégiées (mer, montagne) ?
2. La mise en place d'un rythme d'hygiène journalière est-elle marquée (heure de repas, lavage des mains, hygiène des dents, heures de sommeil, relaxation) ?
3. Les activités permettant de découvrir son corps, ses sens dans des conditions émotionnelles marquantes, sont-elles organisées ? (respiration, apprentissage d'activités à risques dans des contextes nouveaux) ?

ESPACE ET AMÉNAGEMENTS : SORTIR DU TERRITOIRE

1. Un programme de séjours extérieurs est-il organisé ?
2. Des destinations mer, montagne, étranger, festivals sont-elles régulièrement privilégiées ?
3. Des liens contractuels existent-ils avec des sites d'accueil, d'hébergement, de camping en dehors du territoire ?

ESPACE ET AMÉNAGEMENTS : OUVERTURE AU TERRITOIRE

1. Des espaces thématiques spécifiques au territoire sont-ils investis (patrimoine naturel ou historique) ?
2. Certains espaces du territoire sont-ils l'objet d'un projet d'appropriation durable (village de cabanes, écoconstruction, chantier de fouilles) ?
3. Des liens contractuels sont-ils passés avec les équipements thématiques du territoire (piscine, centre équestre, ferme pédagogique) ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES LIBRES

1. Des espaces thématiques aménagés sont-ils mis à disposition à l'intérieur de la structure (ateliers scientifiques, plastique, musicaux, lecture, audio-visuel, improvisation théâtrale, cuisine) ?
2. Existe-t-il des espaces libres et sont-ils ouverts en dehors de toute organisation d'adultes (terrains de jeux, terrains sportifs, terrains d'aventure) ?
3. Des équipements sont-ils ouverts à l'accès libre ou réglementé (piscine, espaces sportifs aménagés intérieurs ou extérieurs) ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : STIMULATION DE LA CURIOSITÉ

1. Les compétences dans l'équipe permettent-elles de stimuler la curiosité (théâtre, musique, sports) ?
2. La valorisation des idées, des envies, est-elle un matériau d'animation ?
3. L'animateur est-il en capacité d'ouvrir les enfants à d'autres plaisirs que ceux d'une consommation activiste ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : IMPULSION ET GESTION DE PROJETS D'ENFANTS

1. La prise en compte de l'expression des enfants est-elle privilégiée ?
2. L'accompagnement de projets d'enfants est-il une compétence appropriée par l'équipe ?
3. L'équilibre entre soutien et retrait de l'adulte dans la mise en œuvre du projet est-elle intégrée ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : ANIMATION DE LA VIE DE GROUPE

1. L'apprentissage de la coopération, du dialogue est-il privilégié ?
2. L'organisation de la vie matérielle est-elle construite avec les enfants ?
3. La régulation des tensions est-elle prévue ?

46

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉCOUVERTES INTERNES

1. Existe-t-il une offre d'ateliers créatifs, artistiques, sportifs proposés par les associations et les services de manière coordonnée ?
2. Existe-t-il des stages mis en œuvre à partir des ressources et des partenariats territoriaux ?
3. Des activités sont-elles mises en œuvre à partir de projets d'enfants, des "aventures exploratrices" du territoire ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉCOUVERTES EXTERNES

1. Des séjours de dépaysement sont-ils organisés sur des sites adaptés au loisir et à la découverte ?
2. Des stages culturels et/ou sportifs sont-ils organisés en partenariat avec les associations du territoire sur des sites tiers ?
3. Des projets sont-ils accompagnés sur des équipées aventureuses (itinérances en vélo, randonnées en montagne, théâtre à cheval, nuitées à la ferme) ?

SITUATIONS PROPOSÉES : ECHANGES, OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

1. Les enfants du territoire vont-ils à la rencontre d'autres enfants sur d'autres territoires ?
2. Des enfants "ambassadeurs" font-ils découvrir leur territoire à d'autres enfants ?
3. Les enfants vont-ils à la rencontre d'expériences originales (festivals, chantiers de fouilles, séjours à l'étranger) ?

LIEN AUX PARENTS : CONFIANCE ET VALORISATION

1. Les parents sont-ils sollicités sur des réunions de préparation ou de bilans d'opérations ?
2. Existe-t-il des outils audio-visuels permettant de valoriser les réalisations des enfants ?
3. Des situations conviviales de restitution sont-elles organisées pour les parents (spectacles, soirées repas) ?

LIEN AUX PARENTS : MOBILITÉ ET INTENDANCE

1. Les parents sont-ils sollicités sur des logiques de déplacements d'enfants (co-voiturage, accompagnement dans les bus) ?
2. Les parents donnent-ils des coups de mains sur des installations matérielles ?
3. Les parents participent-ils à la gestion de repas (courses, confection) ?

LIEN AUX PARENTS : LOISIRS EN FAMILLE

1. Existe-t-il des situations d'ateliers, de sorties, de séjours, proposées en famille ?
2. Des parents, porteurs de compétences spécifiques participent-ils à la mise en œuvre d'animations ?
3. Des situations de rencontres culturelles entre familles sont-elles organisées ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : GESTION DES ESPACES SCOLAIRES

1. Les actions de loisirs de vacances sont-elles organisées en dehors des locaux scolaires ?
2. Si l'accueil est implanté dans les locaux scolaires, les sorties et séjours sont-ils privilégiés ?
3. Si l'accueil est organisé dans l'école, un réaménagement des espaces est-il adapté à une situation de loisirs de vacances ?
4. Une procédure concertée avec l'équipe enseignante est-elle mise en place pour s'approprier puis restituer dans les meilleures conditions les locaux et matériels scolaires ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CONCERTATION, VALORISATION DE LA

COMPLÉMENTARITÉ

1. Les enseignants facilitent-ils la circulation des programmes de vacances ?
2. Les programmes des petites vacances font-ils l'objet d'une concertation avec les enseignants dans un souci de complémentarité ?
3. Les expériences remarquables des vacances sont-elles communiquées aux enseignants ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : NATURE ET DÉCOUVERTE

1. Des opérations de découverte et de préservation du milieu naturel sont-elles programmées ?
2. L'impact environnemental des opérations d'animation est-il chiffré et sa limitation est-elle recherchée avec les enfants ?
3. Les moyens de locomotion en milieu naturel privilégient-ils la marche et le vélo ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ATELIERS STAGES ET SÉJOURS ÉCORESPONSABLES

1. La gestion du tri des déchets est-elle prise en compte ?
2. Les économies d'énergie sont-elles recherchées, avec les enfants, sur l'ensemble des opérations ?
3. La gestion de l'eau et des filières alimentaires sont-elles organisées avec les enfants ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENFANCE ET SOLIDARITÉ

1. La tarification des offres est-elle fondée sur les ressources des foyers ?
2. Des coopérations avec des ONG liées à la prise en compte de foyers sans ressources ou d'échange nord/sud sont-elles mises en œuvre ?
3. Des coopérations avec des institutions ou des associations prenant en compte les loisirs d'enfants en situation de handicap sont-elles mises en œuvre ?

PARTENARIAT : LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : COMPÉTENCES THÉMATIQUES DU TERRITOIRE

1. Les ressources matérielles et humaines des associations sont-elles sollicitées ou prises en compte sur des projets vacances ?
2. Des opérations contractuelles sont-elles portées en partenariat entre associations et structures de loisirs ?
3. Des compétences individuelles (ressources locales, artistes) du territoire sont-elles mises à contribution ?

PARTENARIAT : LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PATRIMOINE, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

1. Les ressources naturelles du territoire sont-elles mises à profit ?
2. Le patrimoine architectural, économique, historique est-il pris en compte ?
3. Des partenariats sont-ils mis en œuvre sur les infrastructures patrimoniales, sportives et touristiques ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION DES JEUNES

1. L'intégration de jeunes (16-17 ans) en expérience "aide animateurs" est-elle prévue ?
2. Des bourses BAFA et l'accompagnement de stagiaires sont-ils effectifs ?
3. Des offres de services ou de témoignages émanant du secteur jeunesse sont-ils pris en compte ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION ACTION

1. Des opérations partenariales avec des associations sont-elles organisées pour favoriser l'échange de pratiques et de compétences entre animateurs et éducateurs bénévoles ou professionnels ?
2. Des animateurs renforcent-ils progressivement leurs compétences sur des techniques de loisirs spécifiques sportifs ou culturels ?
3. Des animateurs sont-ils spécifiquement formés sur des dispositifs d'échange culturels internationaux ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION SPÉCIFIQUE VACANCES

1. Des animateurs sont-ils spécifiquement formés à l'économat ?
2. La formation à l'émergence et l'accompagnement de projets d'enfants est-elle favorisée ?
3. La formation aux premiers secours est-elle régulièrement organisée et approfondie ?
4. La compétence "surveillant de baignade" existe-t-elle sur le territoire ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : EFFORT DE PROGRAMMATION

1. La programmation des opérations est-elle suffisamment pensée en amont pour faciliter les préparations ?
2. La programmation permet-elle le développement de partenariats ?
3. La diffusion des offres vers les familles est-elle organisée dans des délais facilitant le positionnement parental et celui des enfants ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : EFFORT DE COMMUNICATION

1. L'originalité des offres est-elle suffisamment stimulante ?
2. La diversité des offres permet-elle de prendre en compte l'ensemble des publics enfance ?
3. La qualité éducative (formation des équipes, enjeux éducatifs?) est-elle mise en évidence dans les supports de communication ?

48

INFORMATION ET COMMUNICATION : LA DIFFUSION D'UNE TRACE AUDIOVISUELLE DES OPÉRATIONS EST PRÉVUE

1. La diffusion d'une trace (écrite, audiovisuelle, ...) des opérations est-elle prévue ?
2. Existe-t-il une mise en mémoire de l'organisation des opérations ?
3. Le partenariat avec les médias est-il organisé par une personne référente ?

11. Annexe 2 : Outils pour la Phase 2

11.1 Le Journal de référence

Rédacteurs

Ecole ou groupe scolaire	
Directeur école	
Responsable éducatif loisir	
Responsable associatif	
Journal établi le	

49

Identification des axes de convergence des acteurs éducatifs locaux

Document de référence	Objectifs pédagogiques / éducatifs	Convergences identifiées
Projet d'école		
Projet d'animation		1.
Projet associatif (association participant à l'accueil périscolaire)		2.
Projet de REP (le cas échéant)		3.
Projet de quartier (si QPV)		...

Vous pouvez également intégrer les projets éducatifs d'autres acteurs locaux : centre social, autres associations, Etaps, Dumistes...

Choix des axes de travail en commun pour 2017-2018

1.	
2.	
3.	
...	

11.2 Le Journal de suivi

Renseigner un journal de suivi par action observée

Evaluation du PEL / PEDT de Ecole : ... Journal de suivi du .. / .. / 2017

50

Rédacteurs

Directeur école	
Responsable éducatif loisir	
Responsable associatif	
Autre (préciser)	

Sujet d'observation

Période d'observation	Du au
Axe de travail en commun choisi (cf. journal de référence)	
Contexte et diagnostic Quel est le problème ?	
Changement recherché Que veut-on améliorer en travaillant ensemble ?	

Bilan d'observation

Qu'est ce qui a changé pendant cette période d'observation ?		
Marqueurs de progrès Comment mesure-t-on ce(s) changement(s) ?	Marqueur(s) quantitatif(s)	
	Marqueur(s) qualitatif(s)	
Amélioration(s) à opérer sur la prochaine période d'observation Qui fait quoi pour quand ?		

Enseignements Qu'est-ce qui s'avère utile / doit être consolidé en matière d'organisation ET de contenus éducatifs ?	
Autres remarques Changements inattendus observés, questionnements, freins...	



12. Annexe 3 : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (extraits)

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°27 du 2 juillet 2015 (encart).

Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cidbo=87834

52

« Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire : »

« 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

« 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

« 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;

« 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;

« 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

« Art. D. 122 2. Chaque domaine de formation énoncé à l'article D. 122-1 comprend des objectifs de connaissances et de compétences qui sont définis en annexe à la présente section.

« Chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives. »

« Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. »

« Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de

s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'École tienne sa promesse pour tous les élèves. »

« **Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :**

- **il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;**
- **il fournit une éducation générale ouverte et commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;**
- **il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;**
- **il développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action ;**
- **il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;**
- **il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable. »**

53

« Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. **Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde. »**

Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de **permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.**

« La logique du socle commun implique une acquisition progressive et continue des connaissances et des compétences par l'élève, comme le rappelle l'intitulé des cycles d'enseignement de la scolarité obligatoire que le socle commun oriente : cycle 2 des apprentissages fondamentaux, cycle 3 de consolidation, cycle 4 des approfondissements. »

« **Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer**

Le domaine des langages pour penser et communiquer recouvre quatre types de langage, qui sont à la fois des objets de savoir et des outils : la langue française ; les langues vivantes étrangères ou régionales ; les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; les langages des arts et du corps. Ce domaine permet l'accès à d'autres savoirs et à une culture rendant possible l'exercice de l'esprit critique ; il implique la maîtrise de codes, de règles, de systèmes de signes et de représentations. Il met en jeu des connaissances et des compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail et qui sont utilisées dans tous les champs du savoir et dans la plupart des activités. »

« **Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre**

Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire. »

« En classe, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document, rédiger un texte, prendre des notes, effectuer une prestation ou produire des objets. Il doit savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, prendre la parole, travailler à un projet, s'entraîner en choisissant les démarches adaptées aux objectifs d'apprentissage préalablement explicités. »

« Ces compétences requièrent l'usage de tous les outils théoriques et pratiques à sa disposition, la fréquentation des bibliothèques et centres de documentation, la capacité à utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour faire des recherches, accéder à l'information, la hiérarchiser et produire soi-même des contenus. »

« La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération. »

« **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen**

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. »

« Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;

- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ;

- à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience. »

« **Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques**

Ce domaine a pour objectif de donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique nécessaire à une découverte de la nature et de ses phénomènes, ainsi que des techniques développées par les femmes et les hommes. Il s'agit d'éveiller sa curiosité, son envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d'inventer, tout en l'initiant à de grands défis auxquels l'humanité est confrontée. L'élève découvre alors, par une approche scientifique, la nature environnante. L'objectif est bien de poser les bases lui permettant de pratiquer des démarches scientifiques et techniques. »

« Fondées sur l'observation, la manipulation et l'expérimentation, utilisant notamment le langage des mathématiques pour leurs représentations, les démarches scientifiques ont notamment pour objectif d'expliquer l'Univers, d'en comprendre les évolutions, selon une approche rationnelle privilégiant les faits et hypothèses vérifiables, en distinguant ce qui est du domaine des opinions et croyances. Elles développent chez l'élève la rigueur intellectuelle, l'habileté manuelle et l'esprit critique, l'aptitude à démontrer, à argumenter. »

« **Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine**

Ce domaine est consacré à la compréhension du monde que les êtres humains tout à la fois habitent et façonnent. Il s'agit de développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique. Ce domaine conduit aussi à étudier les caractéristiques des organisations et des fonctionnements des sociétés. Il initie à la diversité des expériences humaines et des formes qu'elles prennent : les découvertes scientifiques et techniques, les diverses cultures, les systèmes de pensée et de conviction, l'art et les oeuvres, les représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre la condition humaine et le monde dans lequel ils vivent. »

« Ce domaine vise également à développer des capacités d'imagination, de conception, d'action pour produire des objets, des services et des oeuvres ainsi que le goût des pratiques artistiques, physiques et sportives. Il permet en outre la formation du jugement et de la sensibilité esthétiques. Il implique enfin une réflexion sur soi et sur les autres, une ouverture à l'altérité, et contribue à la construction de la citoyenneté, en permettant à l'élève d'aborder de façon éclairée de grands débats du monde contemporain. »

13. Annexe 4 : Bibliographie

Travaux scientifiques et expériences d'évaluation mobilisés sur l'évaluation des projets éducatifs

Bouvier, Alain. *Gouvernance et régulations*. La gouvernance des systèmes éducatifs. Paris : PUF, 2012. 384 p. (Politique d'aujourd'hui).

Charlot, Bernard. *L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux*. Paris : A. Colin, 1994. 223 p.

Demeuse, Marc, Frandji, Daniel, Greger, David, Rochex, Jean-Yves (dir.). *Les politiques d'éducation prioritaire en Europe. Tome II. Quel devenir pour l'égalité scolaire ?* Lyon : ENS éditions, 2011. 420 p.

Dupriez, Vincent, Malet, Régis (dir.). *L'évaluation dans les systèmes scolaires. Accommodements du travail et reconfiguration des professionnalités*. Bruxelles : De Boeck, 2013. 192 p.

Earl, Sarah, Carden, Fred, Smutylo, Terry. *La cartographie des incidences : intégrer l'apprentissage et la réflexion dans les programmes de développement*. Ottawa : Centre de Recherches pour le Développement International, 2002 [en ligne]. 158 p. Consultable à l'adresse : http://www.outcomemapping.ca/download/OM_French_final.pdf

Figari, Gérard, Remaud, Dominique. *Méthodologie d'évaluation en éducation et formation : ou l'enquête évaluative*. Bruxelles : De Boeck, 2014. 206 p. (Pédagogies en développement).

Jésu, Frédéric, Le Gal, Jean. *Démocratiser les relations éducatives*. Lyon : Chronique sociale, 2015. 512 p.

Milet, Hélène (coord.). *L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen*. Les Cahiers de la SFE, n°9, décembre 2015 [en ligne]. 84 p. Consultable à l'adresse : <http://www.argos-consultants.fr/wp-content/uploads/sfe-cahier-participation.pdf>

Articles de périodiques

Barrère, Anne. La montée des dispositifs : un nouvel âge de l'organisation scolaire in *Carrefours de l'éducation* n°36, 2013/2. p.95-116.

Fédérini, Fabienne. *Refondation de l'éducation prioritaire et réussite éducative* [en ligne]. Centre Alain Savary, IFE-ENS de Lyon. Consultable à l'adresse : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/parteneriat-educatif/les-journees-detude-2014-2015/refondation-de-l2019education-prioritaire-et-reussite-educative>

Feyfant, Annie. *Coéducation : quelle place pour les parents ?* Dossier de veille de l'Ifé n° 98, janvier 2015 [en ligne]. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/98-janvier-2015.pdf>

Gaussel, Marie. *Aux frontières de l'école ou la pluralité des temps éducatifs*. Dossier de veille de l'Ifé n°81, janvier 2013 [en ligne]. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/81-janvier-2013.pdf>

Glasman, Dominique. *Réflexions sur les contrats en éducation* in *Ville-Ecole-Intégration*, n°117, juin 1999 [en ligne]. Consultable à l'adresse : http://www.crefe38.fr/IMG/pdf/Glasman_VEI_117_1999.pdf

Guyon, Régis, Meirieu, Philippe. *Entretien avec Philippe Meirieu. L'enfant a besoin de discontinuités éducatives : entretien avec Philippe Meirieu* in *Diversité* n°183, 2016. p.12-16. Consultable également à l'adresse : <https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/N-8443-11808.pdf>

Kus, Stéphane, Martin-Dametto, Sylvie (coord.). Quelles collaborations locales pour améliorer l'accompagnement à la scolarité ? Journées d'étude « Questions vives du partenariat et réussite éducative » 2015 [en ligne]. Centre Alain-Savary - IFE-ENS de Lyon. Consultable à l'adresse : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-sk/journees-detude-accompagnement-a-la-scolarite-2015>

Rancon, Sidonie. Quelles logiques de la "complémentarité éducative" dans les PEDT ? in *Diversité* n°183, 2016. p. 93-98.

Rey, Olivier. Décentralisation et politiques éducatives. Dossier de veille de l'Ifé n° 83, avril 2013 [en ligne]. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/83-avril-2013.pdf>

Thibert, Rémi. Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève. Dossier de veille de l'Ifé n° 111, juin 2016 [en ligne]. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/111-juin-2016.pdf>

Ecole, territoires & partenariats. *Diversité HS* n°16. Ed. Canopé, nov. 2015. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-hors-serie-n-16-novembre-2015.html>

L'école, entre national et local. *Diversité* n°181. Ed. Canopé, 3ème trimestre 2015. Consultable partiellement en ligne à l'adresse :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-n-181-3e-trimestre-2015.html>

Les temps des apprentissages : quelles continuités éducatives ? *Diversité* n°183. Ed. Canopé, 1^{er} trimestre 2016. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-n-183-1er-trimestre-2016.html>

L'engagement et la participation dans l'école et dans la cité. *Diversité* n° 184. Ed. Canopé, 2^e trimestre 2016. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-n-184-2e-trimestre-2016.html>

Rapports

Evaluation nationale des PEDT. Rapport final, 27 mars 2017 [en ligne]. Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Consultable à l'adresse : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/zoom-sur/article/evaluation-nationale-des-projets>

Cartron, Françoise. Rapport à monsieur le Premier Ministre sur la mise en place des projets éducatifs de territoires. Une réforme dans le rythme : vers une nouvelle étape qualitative [en ligne].

Rapport du Sénat, mai 2016. Consultable à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/05_-_mai/95/9/rapport_projets_educatifs_de_territoires_definitif_579959.pdf

Rapport du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires : une année de généralisation des rythmes [en ligne]. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, novembre 2015, 84 p. Consultable à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/95/3/RAPPORT_CNSRRS_-_Novembre_2015_-_MENESR_494953.PDF

Glasman, Dominique. Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école. DEP, 2004. 152 p. Consultable à l'adresse : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/100.pdf

Textes de référence

Grandes orientations du système éducatif

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République [en ligne]. JORF n°0157 du 9 juillet 2013. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République [en ligne]. Education.gouv.fr, MAJ avril 2015. Consultable à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

Communication en conseil des ministres : les grands axes de la réforme du collège [en ligne]. Education.gouv.fr, 11 mars 2015. Consultable à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid86844/communication-en-conseil-des-ministres-les-grands-axes-de-la-reforme-du-college.html>

Circulaire de rentrée 2017. Circulaire n° 2017-045 du 9-3-2017 [en ligne]. Bulletin officiel n°10 du 9 mars 2017 (encart). Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978

Circulaire de rentrée 2016. Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°15 du 14 avril 2016. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Refondation de l'éducation prioritaire. Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 23 du 5 juin 2014. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

Organisation / fonctionnement du système éducatif

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques [en ligne]. JORF n°0150 du 28 juin 2017. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035022480&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2017-549 du 14 avril 2017. Dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques [en ligne]. JORF n°0091 du 16 avril 2017. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/14/MENE1711259D/jo>

Décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques [en ligne]. JORF n°0178 du 2 août 2016. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032958366&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre [en ligne]. JORF n°0178 du 2 août 2016. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032958631&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2016-269 du 4 mars 2016 relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires [en ligne]. JORF n°0056 du 6 mars 2016. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032154810&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires [en ligne]. JORF n°0189 du 18 août 2015. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/8/17/MENF1512126D/jo/texte/fr>

Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire. Circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 1 du 1 janvier 2015. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85078

Projet éducatif territorial. Circulaire n° 2013-036 du 20-3-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 12 du 21 mars 2013. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

Référentiel métier des directeurs d'école. Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 [en ligne]. Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014. Consultable à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_7_MEN/22/1/BO_SP7_MEN-11-12-2014_376221.pdf

Directeurs d'école primaire : Protocoles de simplification des tâches. Circulaire n° 2014-138 du 23-10-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°41 du 6 novembre 2014.

Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83288

Décret n° 2014-800 du 15 juillet 2014 relatif à la coopération entre les services de l'Etat et le conseil général en vue de favoriser la mixité sociale dans les collèges publics [en ligne].

JORF n°0163 du 17 juillet 2014. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029254394&categorieLien=id>

Circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré. Circulaire n° 2014-181 du 7-1-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°2 du 8 janvier 2015. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85087

Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège [en ligne]. JORF n°0115 du 20 mai 2015. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613326&categorieLien=id>

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège [en ligne]. JORF n°0115 du 20 mai 2015. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339&categorieLien=id>

Enseignements au collège : Organisation. Circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°27 du 2 juillet 2015. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

Textes d'orientation

Pacte pour la réussite éducative. Pacte du 6-11-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°41 du 7 novembre 2013. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74631

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture [en ligne]. JORF n°0078 du 2 avril 2015. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/3/31/MENE1506516D/jo/texte>

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°27 du 2 juillet 2015 (encart). Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves. Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°5 du 4 février 2016. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Scolarisation des enfants de moins de trois ans. Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°3 du 15 janvier 2013. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627

Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves [en ligne]. JORF n°0268 du 20 novembre 2014. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/11/18/MENE1418381D/jo>

Le plan d'accompagnement personnalisé. Circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°5 du 29 janvier 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550

Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap [en ligne]. JORF n°0287 du 12 décembre 2014. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884555&categorieLien=id>

Le parcours d'éducation artistique et culturelle. Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°19 du 9 mai 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Parcours d'éducation artistique et culturelle. Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 9 juillet 2015. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

École élémentaire : Recommandations pour la mise en œuvre des programmes. Circulaire n° 2014-081 du 18-6-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°25 du 19 juin 2014. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80467

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 25 juillet 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Arrêté du 6 octobre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Territoires éducatifs d'innovation numérique - Espaces de formation, de recherche et d'animation numériques (e-FRAN) » [en ligne]. JORF n°0236 du 11 octobre 2015. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/10/6/PRMI1518337A/jo>

Arrêté du 30 novembre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Collèges numériques et innovation pédagogique [en ligne]. JORF n°0285 du 9 décembre 2015. Consultable à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=40B1D4B2A9421E3C7C63DDEC115FE277.tpdila13v_1?cidTexte=JORFTEXT000031585125&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031585079

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires [en ligne]. JORF n°0022 du 26 janvier 2013. Consultable à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=728964ED8A25E5C899178015E42DD6EC.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000026979035&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien

[=id](#)

Décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014 modifiant le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République [en ligne]. JORF n°0244 du 21 octobre 2014. Consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029613586&categorieLien=id>

62

Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires. Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°6 du 7 février 2013. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=66991

Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°38 du 17 octobre 2013. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338

Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants au titre de l'année scolaire 2017. Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°15 du 13 avril 2017. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115286

Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018. Circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°6 du 5 février 2015. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723

En particulier l'annexe 1 : **Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D)-référentiel de mise en œuvre et de labellisation :**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/6/59/4/ensel1684_annexe1_E3D_demarche_globale_388594.pdf

14. Coordonnées de l'observatoire PoLoc - IFE / ENS de Lyon

ENS de Lyon, Institut Français de l'Éducation, Observatoire PoLoc

15 parvis René Descartes, Site Descartes, Bâtiment Buisson

69342 Lyon cedex 07

poloc.ife@ens-lyon.fr

Site internet : <http://observatoire-reussite-educative.fr>

Suivez-nous sur Twitter : [@Poloclfe](https://twitter.com/Poloclfe)

Facebook : <https://www.facebook.com/observatoirePoloc/>

